

Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- [Le Conservatoire numérique](#) communément appelé [le Cnum](#) constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre (www.eclydre.fr).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - http://cnum.cnam.fr](#))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

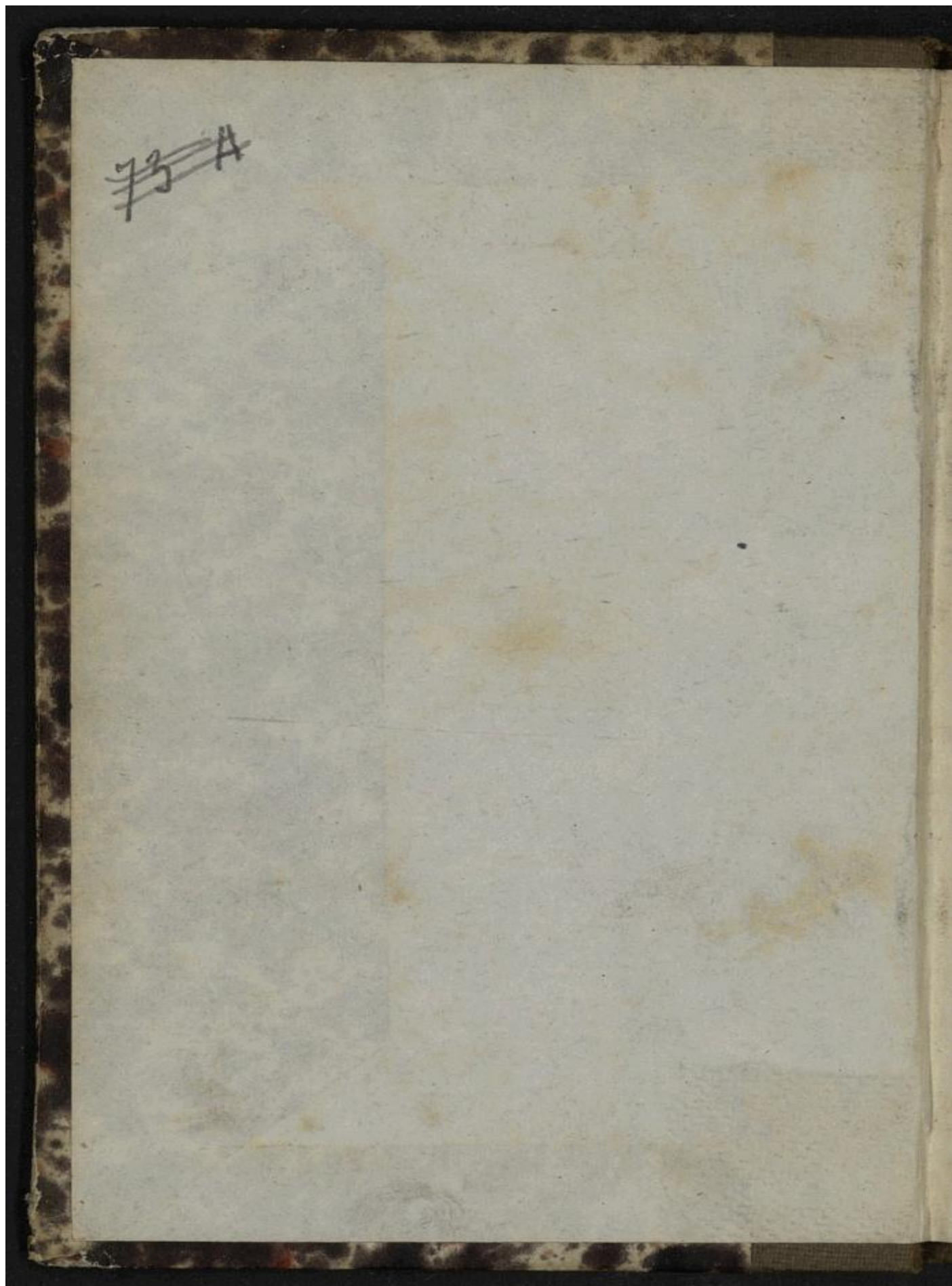
4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

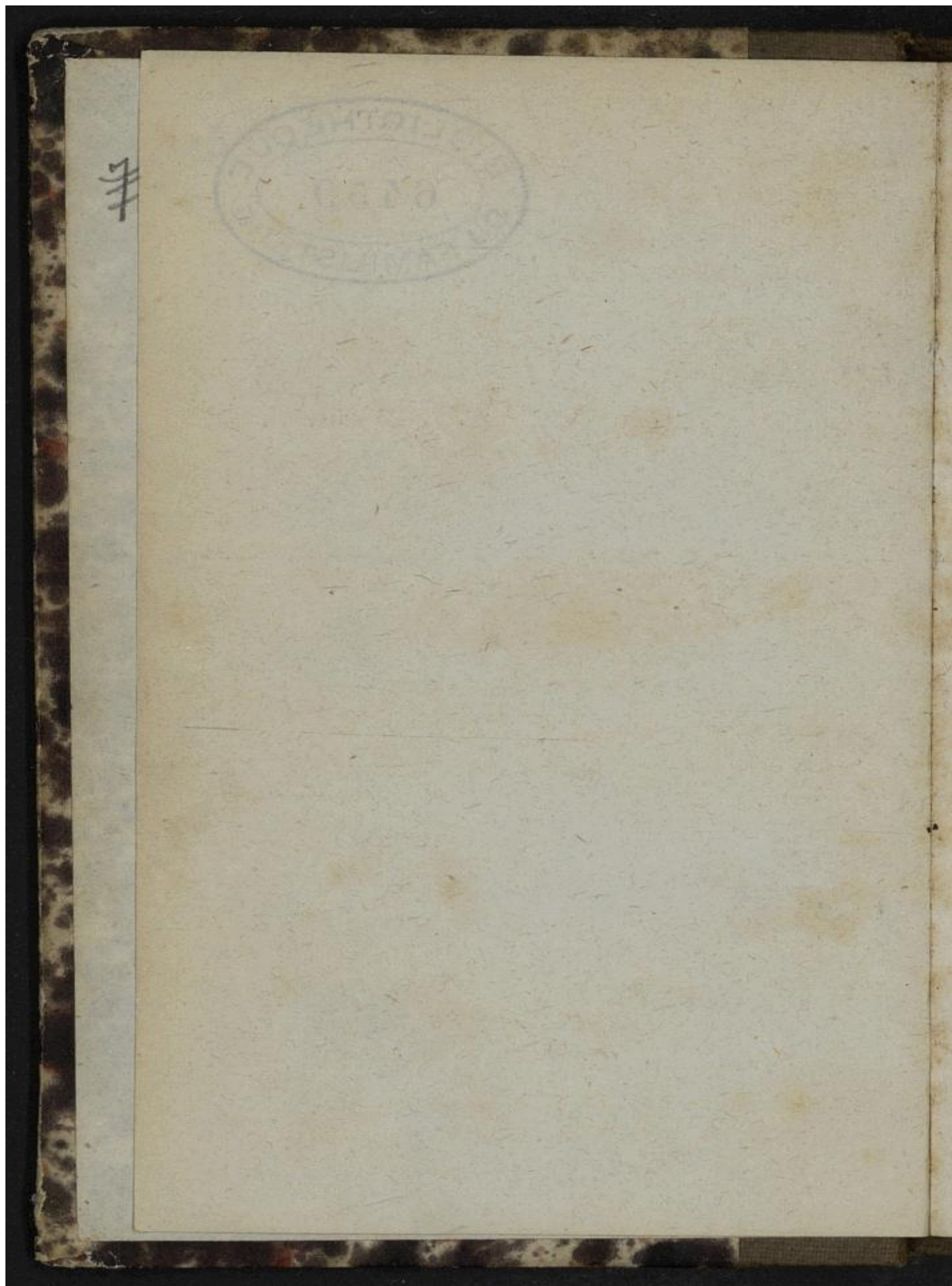
6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

Auteur(s)	Passy, Frédéric (1822-1912)
Titre	L'histoire du travail
Adresse	Paris : Henry Bellaire 1872
Collation	1 vol. (136 p.) ; 14 cm
Nombre de vues	142
Cote	CNAM-BIB FGM 449
Sujet(s)	Travail -- Histoire Économie de marché -- France -- 19e siècle Conditions économiques -- France
Thématique(s)	Économie & Travail
Typologie	Ouvrage
Langue	Français
Date de mise en ligne	22/06/2022
Date de génération du PDF	22/06/2022
Permalien	http://cnum.cnam.fr/redir?FGM449







L'HISTOIRE
DU TRAVAIL

IMPRIMERIE L. TOINON ET C^o, A SAINT-GERMAIN.

BIBLIOTHÈQUE FRANKLIN

FG 17449

L'HISTOIRE

DU

TRAVAIL

PAR

FRÉDÉRIC PASSY



PARIS

LIBRAIRIE FRANKLIN

HENRY BELLAIRE, ÉDITEUR

71, Rue des Saints-Pères, 71.

—
1872

Tous droits réservés.

BIBLIOTHEQUE FRANÇAISE

L'HISTOIRE

DE

TRAVAL

PAR

FREDERIC PASSY



PARIS

LIBRAIRIE FRANÇAISE

HENRY BELLAIRE, EDITEUR

71, Rue de la Harpe, Paris



NOTE DE L'ÉDITEUR.

En tête de la *Science du Bonhomme Richard*, premier volume de cette collection, M. Édouard Laboulaye, avec son inimitable talent, a dit aux personnes qui pouvaient l'ignorer, — et il s'en trouve, hélas! plus qu'on ne croit, — ce qu'était Benjamin Franklin. L'éditeur et le fondateur de cette collection avait cru que l'amour du grand citoyen américain pour l'instruction et les bibliothèques populaires, pour les saines et morales publications à bon marché, justifiait assez le choix qu'il avait fait de ce patronage. Il n'en a malheureusement pas été ainsi; et ce qu'il avait cru devoir être une recommandation en faveur de sa tentative, s'est trouvé être au contraire une cause de suspicion pour bon nombre de personnes.

On n'imaginerait jamais, et mieux vaut en vérité ne pas le dire, tout ce qu'on a

pu échafauder de suppositions et de préventions sur ce seul titre : *librairie Franklin*.

Il n'est donc pas inutile de déclarer que la *librairie Franklin* aspire tout simplement à être la bibliothèque des *gens de bien*, sains de cœur et sains d'esprit, comme il s'en trouve heureusement dans tous les camps, dans tous les partis, et dans toutes les religions. Elle sera une collection de livres utiles et honnêtes, pouvant être lus par tous et par toutes avec agrément et avec profit; et elle les maintiendra, malgré les difficultés du moment, malgré l'augmentation des prix du papier, au prix modique qui a été indiqué. — Voici du reste en deux mots son acte de naissance :

L'éditeur de la Bibliothèque Franklin avait, peu de temps après les jours néfastes de la Commune, l'occasion de se trouver journellement en contact avec des ouvriers d'une des plus grandes usines de Paris. Une sorte de familiarité confiante s'était établie entre eux et lui, et un jour, les entendant raisonner d'une façon à son avis très-fausse sur quelques questions sociales, il crut pouvoir leur demander s'ils lisaient et ce qu'ils lisaient.

— « Ah! monsieur, dit l'un d'eux, — un contre-maitre, — nous ne manquons pas de livres à bon marché : tenez, moi qui vous parle, je ne m'endors jamais sans un exemplaire du *Contrat social*, de Rousseau, sur ma table. Ah! voilà un fier livre! Aussi, dès que mes enfants sauront lire, ils auront chacun le leur! »

L'auteur de ces lignes eut beaucoup de peine à donner à entendre à son interlocuteur et à ses camarades que de telles lectures n'étaient peut-être pas les plus saines et les plus sûres, et qu'il se pourrait bien qu'elles ne fussent pas étrangères à leurs souffrances et à celles du pays. Il se fit citer d'autres auteurs et d'autres livres qui ne pouvaient qu'entretenir dans les esprits les plus funestes illusions. Il leur prêta plusieurs pamphlets de Bastiat et différents autres ouvrages d'économie politique et sociale, d'hygiène, d'histoire, etc., capables à la fois de les intéresser et de les instruire.

En lui rendant un exemplaire de *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas*, de Bastiat, le contre-maitre fit cette observation qui frappa juste :

— « Vous avez raison, monsieur, si on nous avait fait, il y a quelques dizaines d'années, des livres comme celui-là, à *cinq sous*, nous n'aurions pas lu le *Contrat social*, et vous ne nous auriez pas entendu parler comme nous l'avons fait souvent devant vous ! Que voulez-vous ? L'esprit est comme l'estomac : il ne peut pas rester vide, et quand on ne lui fournit pas de bonne nourriture, il en prend de mauvaise. »

De ce jour, la BIBLIOTHÈQUE FRANKLIN était fondée en *idée* — elle l'est aujourd'hui en *réalité*.

Que les gens de bonne volonté, que les vrais amis de l'ouvrier et du paysan, que les vrais amis d'eux-mêmes lui prêtent un peu d'aide ; et elle vivra et grandira, digne du Bonhomme Richard, son patron et son modèle ; et peut-être continuera-t-elle, grâce à ce patronage, le bien qu'il fit en son temps à ses compatriotes et au monde.

H. B.

AVANT-PROPOS.

Connais-toi toi-même, disait l'oracle antique au philosophe qui lui venait demander le secret de la sagesse.

Connais-toi toi-même, dit la science moderne à l'humanité qui lui demande la formule du bonheur.

Connais-toi toi-même, afin de savoir et ce que comporte ta nature et ce qu'elle ne comporte pas ; et ce qu'a été pour toi le passé et ce que peut être l'avenir ; et quelles prétentions te sont interdites comme

vaines, et quelles espérances te sont commandées comme légitimes. L'histoire est la leçon des rois, disait-on jadis; il est temps qu'elle devienne la leçon des peuples, et plaise à Dieu qu'elle leur profite davantage! Mais pour cela sans doute il ne faut pas que ce soit la même histoire. L'histoire à l'usage des rois était l'histoire de quelques personnages en vue, rois ou autres, et de leurs faits et gestes; *l'histoire-bataille*, comme on l'a appelée, ou *l'histoire des cours*. L'histoire à l'usage des peuples doit être l'histoire de tous et l'histoire de tous les jours; l'histoire de la vie courante et de ses épreuves; *l'histoire du travail*, comme on l'a dit

encore. Mais cette histoire est nouvelle, car il n'y a pas longtemps qu'on l'a jugée digne d'attention; et elle est immense, car elle embrasse le cercle entier de l'activité humaine, sous toutes les formes, à tous les âges et dans tous les pays. La retracer complètement serait encore, à cette heure, selon toute apparence, au-dessus des forces des mieux préparés : l'esquisser seulement est difficile; et ce n'est pas sans une vive préoccupation de l'insuffisance de cette étude que je me détermine à lui laisser prendre rang parmi les excellentes livraisons de la Bibliothèque Franklin. Telle qu'elle est toutefois, elle a, si je ne me trompe, dans ces dimen-

sions au moins, l'avantage d'être la première. Elle a aussi, ou mes efforts auraient bien mal répondu à mes intentions, le mérite d'être sincère et de n'être ni une œuvre de parti pris ni une œuvre de parti. C'est de bonne foi que j'ai cherché, dans les faits loyalement et sérieusement étudiés, la vraie leçon de l'histoire. Je n'en suis que plus heureux si cette leçon, pour ceux qui prendront la peine de me lire comme pour moi-même, est une leçon de courage et d'espérance, d'équité envers le passé et de foi dans l'avenir ; et si le dernier mot dans lequel elle se résume est ce mot si puissant, mais si mal compris d'ordinaire : *le progrès*. Le progrès, non pas sans ef-

fort, mais par l'effort ; non pas subit
et sans conditions, mais graduel et
mérité. Le progrès grâce au travail,
en un mot, mais grâce au travail,
honoré, compris et respecté, au
travail dans la justice et dans la
liberté.

FRÉDÉRIC PASSY

L'HISTOIRE
DU TRAVAIL

I.

Ce volume est consacré à l'histoire du travail.

L'histoire du travail ! va dire le lecteur ; mais c'est l'histoire de l'humanité tout entière, puisque c'est par le travail seul que l'humanité subsiste et qu'elle se développe.

C'est l'histoire de ses succès et de ses revers, de son activité et de

son indolence, de sa richesse et de sa pauvreté. C'est l'histoire des sciences qui découvrent et des arts qui appliquent; de l'industrie qui transforme et du commerce qui transporte. C'est l'histoire de la sagesse qui amasse et de la folie qui dissipe. C'est l'histoire de la paix et de la guerre, de la justice et de l'injustice, de la servitude et de la liberté.

Serait-ce par hasard de tout cela que j'aurais l'intention de parler dans ce volume, et aurais-je fait l'étrange gageure de présenter ici le tableau de l'histoire universelle en 150 pages? Évidemment non! et telle n'a jamais pu être ma pensée. Quelle est-elle donc?

Dans cet ensemble complexe qui forme la vie de l'humanité, je voudrais prendre un élément, le plus

humble peut-être, — le plus humble en apparence au moins; — le plus nécessaire aussi, celui qui forme le premier et par conséquent le plus indispensable degré de l'échelle : *le travail*. Le travail, c'est-à-dire l'application des forces humaines à la transformation et à l'utilisation de la matière ; le travail, lot quotidien du plus grand nombre d'entre nous. Je voudrais le saisir à sa naissance ; en suivre (rapidement, cela va sans dire) les destinées à travers l'histoire ; voir ce qu'il a été aux différentes époques, matériellement, légalement, moralement ; d'où il est parti, ce qu'il est devenu et où il tend.

C'est là à coup sûr une étude qui, si elle pouvait être faite comme elle mérite de l'être, serait d'un grand intérêt au point de vue de la simple curiosité. C'est une étude aussi

qui, au point de vue social, au point de vue philosophique et moral, au point de vue de notre existence à nous-mêmes, au point de vue de nos intérêts et de nos droits actuels, est de la plus haute importance. Car pour savoir où nous sommes et où nous allons, il importe évidemment de savoir d'où nous venons ; pour savoir quelle voie doit être désormais la nôtre, il importe de savoir par quelle voie nous sommes arrivés à ce point où nous sommes.

Il s'est produit, dans ce siècle ou vers le début de ce siècle, en Europe, chez les nations les plus avancées en civilisation, en France plus que partout ailleurs peut-être, de grands changements. D'antiques traditions ont été abandonnées, de vieux usages délaissés, des

barrières séculaires renversées. A l'inégalité et à la réglementation systématiques ont succédé, sinon toujours en fait, du moins en droit et en principe, l'égalité et la liberté. A des industries morcelées, pourvues d'instruments primitifs, s'est substituée une industrie étendue et armée d'engins chaque jour plus puissants ; à une production faible et uniforme, à des communications rares et difficiles, une production abondante et variable, une consommation et une demande non moins abondantes et non moins variables.

Au régime d'autrefois, en un mot, à ce régime qu'on appelle l'*ancien régime*, s'est substitué un régime *nouveau* fondé avant tout sur la liberté individuelle et sur la concurrence.

Ce régime nouveau ne s'est point

établi sans souffrances. Il a déplacé et par conséquent froissé des intérêts ; il a changé des habitudes. Nous ne sommes pas d'ailleurs, bien s'en faut, au terme du changement ; l'humanité peut-elle jamais, en rien, se croire arrivée au terme ? Le passé et le présent, la liberté et la réglementation sont aux prises sur plus d'un point encore, et par conséquent bien des plaintes s'élèvent.

Les uns voient tout le bien dans le passé, vers lequel ils s'efforcent de nous ramener par les idées et s'ils le pouvaient par les lois. Les autres ne voient de bien que dans le présent et ne veulent apercevoir dans les temps qui ont précédé le nôtre que des objets dignes de mépris et de malédiction. D'autres enfin, érigeant pour ainsi dire l'in-

différence et le fatalisme en système, professent à la face de l'humanité que *tout est ce qu'il est* ; et que peu importe de changer, parce qu'en changeant, disent-ils, on ne perd ni ne gagne.

« Lorsque l'homme, » dit un écrivain qui a eu de notre temps une immense renommée, Chateaubriand, « lorsque l'homme atteint au plus haut degré de la civilisation, il est au dernier échelon de la morale. S'il est libre, il est grossier ; s'il polit ses mœurs, il se forge des chaînes. Toujours une vertu lui amène un vice, et toujours en se retirant un vice lui dérobe une vertu. »

N'importe-t-il pas, en vérité, de savoir quelle est entre ces opinions diverses celle qu'il nous convient d'adopter ? Le souci de la destinée

future de la personnalité humaine est un des plus légitimes soucis de l'individu; mais la préoccupation de la destinée future de la société est-elle moins légitime? L'insouciance n'est-elle pas, et pour nous et pour les autres, un véritable crime? Et n'est-ce pas pour tous un devoir de nous demander, en interrogeant le passé pour le mieux savoir, ce que deviendra après nous ce monde dans lequel nous vivons, ce que promet l'avenir aux êtres chéris que nous laisserons ici-bas derrière nous? Ce devoir est d'autant plus pressant, à ce qu'il semble, que nous vivons dans un temps plus troublé, plus agité, et dans lequel le doute et le découragement sont plus fréquents.

L'avenir, je n'hésite pas à le dire, et j'espère le prouver malgré la ra-

pidité excessive avec laquelle je serai contraint de faire en si peu de pages la revue du passé, l'avenir ne nous promet pas l'âge d'or, que beaucoup trop de personnes se plaisent à rêver; mais il ne réserve pas non plus à ceux qui viendront après nous un état pire que celui dans lequel ont vécu ceux qui nous ont précédés : le progrès en d'autres termes n'est pas un vain rêve.

Le progrès n'est pas chose fatale assurément, par cette raison sans réplique que l'homme est libre et qu'en vertu de sa liberté il peut bien ou mal faire, avancer ou reculer, se sauver ou se perdre : mais le progrès, tout au moins, est le plan de la Providence, la loi d'ensemble de l'humanité, le dernier mot de l'histoire. Et lorsqu'au lieu de s'arrêter à des détails ou à des points res-

treints de la vie de telle nation on regarde les choses de haut ; lorsqu'on jette sur les siècles ce coup d'œil d'ensemble qui ne voit plus de chacun d'eux que ses traits principaux et vraiment caractéristiques ; on ne peut s'empêcher de reconnaître et de proclamer hautement que, malgré ses erreurs et ses défaillances plus ou moins graves ou longues, l'humanité avance. Elle avance parce qu'au-dessus de cette liberté qui est son privilège et son péril, derrière cette liberté qui s'égare souvent, mais qui se corrige et se redresse, il y a la main supérieure de la Providence qui la mène, et tantôt par la récompense du bien, tantôt par le châtiment du mal, la maintient ou la rappelle vers la ligne qu'elle doit suivre. Et cette ligne est la ligne du progrès, du

progrès pour tous, du progrès en toutes choses.

Je ne ferai pas, parce que je dois me renfermer dans les limites assignées à ces courtes publications, une réponse en règle aux différentes opinions que je n'ai fait qu'indiquer d'ailleurs : je n'en dirai que deux mots, et c'est assez.

A ceux qui, voyant tout le mal dans le passé, n'ont pour lui qu'injures et dédains; à ceux qui, si on les écoutait, viendraient nous soutenir qu'ils ne doivent rien, absolument rien, à leurs prédécesseurs et que toute lumière s'est levée avec eux; à ceux-là il suffit de rappeler que la présomption et le dénigrement ne sont pas bons; que ce n'est pas à l'épi à maudire le grain qui l'a engendré; et que les racines du présent, quoi qu'on fasse, sont dans

le passé. Car on ne coupe pas en deux à volonté, comme le disait énergiquement M. de Tocqueville, la vie d'une société, même par le plus gigantesque effort. Et comme l'avait dit avant lui dans un langage plus trivial, mais non moins expressif, une autorité d'un autre genre, Brid'oison, « on est toujours l'enfant de quelqu'un. » Cela est vrai, n'en déplaise à la vanité des siècles et des nations, d'une époque ou d'un peuple tout comme d'un homme.

A ceux qui ne voient qu'indifférence et oscillations vaines dans le mouvement du monde, à ces grands ennuyés que représente si bien le dégoût majestueux de M. de Chateaubriand, il suffit de demander quelle idée ils se forment de la Providence et de l'humanité, et si à leur avis le Créateur, en mettant ici-bas

des créatures douées de raison, ne se serait proposé d'autre but que d'avoir à perpétuité sous les yeux le singulier spectacle d'une sorte de grand écureuil collectif tournant indéfiniment, sans avancer, la roue toujours agitée et cependant toujours inutile du progrès !

Quant à ceux qui voient tout en noir dans l'époque présente, et qui notamment nous parlent sans cesse du développement contemporain de la misère par le déchaînement récent des convoitises et par l'excès de la production ; qui dans la concurrence ne voient qu'anarchie et violence, dans la liberté que désordre, collisions et même *servitude* ; et qui, pour nous ramener en arrière et vaincre nos résistances, se plaisent à nous représenter la paix, le bien-être, la sécurité comme l'a-

panage exclusif des temps où la concurrence et la responsabilité n'existaient pas... quant à ceux-là, je serai moins bref; car c'est à ceux-là, je l'avoue, que je voudrais surtout répondre.

Et d'abord, je me permets de leur faire une humble observation : c'est que le passé est passé, et que les âges écoulés, pas plus que les eaux des fleuves, ne remontent vers leur source.

Le passé, l'ancien régime, « ce régime qui ne connaissait ni l'égalité civile, ni la liberté politique, ni la liberté de conscience, » cet ancien régime, dit en propres termes un homme qui n'est pas, je pense, suspect d'être injuste envers lui, M. de Montalembert, « cet ancien régime, je ne veux ni le juger ni encore moins le condamner; il me suffit de

lui reconnaître un défaut, mais capital : *il est mort*, et vous pouvez être certains qu'il ne ressuscitera jamais nulle part. »

L'ancien régime est mort ; et non-seulement il est mort, comme le dit en termes si saisissants l'énergique orateur catholique, mais il a mérité de mourir. Il a dû mourir, comme meurent les pousses des années antérieures pour faire place aux pousses de l'année suivante. Il a dû mourir comme est morte la feuille de l'année qui vient de se terminer pour préparer la venue de la feuille qui va verdir au printemps prochain. Et, sans méconnaître le moins du monde son mérite, — je veux dire le mérite des hommes qui ont vécu alors dans des conditions plus difficiles que les nôtres, puisqu'ils

avaient moins d'expérience et de lumières ; — sans être injuste en aucune façon envers qui que ce soit, il faut bien, pour être vrai, déclarer avec l'histoire que cette tranquillité, ce bien-être, cet ordre, cette quiétude qu'on nous montre dans la lointaine perspective du vieux passé, ce sont autant de vaines illusions d'optique. Si notre époque nous paraît plus dure à vivre que les autres, la raison en est tout simplement que c'est notre époque que nous avons à vivre, et que nous n'avons pas vécu les dures époques qu'ont vécues nos pères.

Mais je ne veux parler que du travail, et je me renferme dans ma tâche, qui n'est déjà que trop vaste.

Le travail, à entendre les détracteurs du présent, aurait depuis peu seulement cessé de donner à la ma-

jorité des hommes le pain de chaque jour. Ce serait depuis peu, depuis le début de ce siècle, tout au plus, que se seraient déchaînés avec l'*industrialisme* la dégradation, la misère, le *paupérisme*, pour l'appeler par son nom ; et jamais dans les âges précédents on n'aurait entendu parler ni de souffrances ni de plaintes.

Jetons donc, pour en juger, un coup d'œil sur le passé, et voyons quelles sont ces époques heureuses qui ont eu le privilège d'être exemptes de souffrances et de plaintes. De plaintes, passe encore ; car autrefois la voix partie d'en bas risquait fort de ne pas monter bien haut. Autrefois le bruit de chaque soupir mourait à l'endroit même où il était poussé ; aucune oreille n'était ouverte pour le recueillir, au-

cun écho ne le répétait au loin; nulle part, à plus forte raison, l'on ne songeait à en tenir note pour les générations qui devaient suivre. Et cependant, malgré ce silence de l'écho contemporain, malgré cette impassibilité de l'histoire, les documents abondent; et ils abondent d'autant plus significatifs que les faits ont été enregistrés avec plus d'indifférence, et sans que le sens en ait été compris le plus souvent. Ils ont été enregistrés presque par hasard et comme des détails sans valeur, au milieu des récits de ces guerres, de ces fêtes, de ce déploiement du luxe ou de la violence qui, jusqu'au commencement de notre âge, constituaient toute l'histoire. Et, enregistrés ainsi, ils se sont trouvés former, lorsque la patience de l'historien les a recueillis,

un faisceau qui, si l'on voulait l'étaler tout entier, formerait la matière non d'un volume, mais de centaines de volumes.

On parle de la condition paisible et sûre des petits dans le passé : mais ce qui frappe dans l'histoire, au contraire, c'est l'écrasement des petits, c'est l'abaissement, la faiblesse, l'abjection, l'insécurité du travail et de ceux qui vivent du travail.

Un écrivain célèbre de nos jours, un de ceux qui, tantôt en bien et tantôt en mal, ont eu le plus d'action sur notre époque, M. Michelet, a proféré une parole qui a eu un grand retentissement. Retentissement devenu plus grand encore lorsqu'un autre écrivain non moins célèbre, M. Jules Simon, s'emparant de cette parole pour en faire

le titre et le sujet d'un livre, a développé en pages brillantes et émues le cri que M. Michelet n'avait fait que jeter au vent dans un moment d'indignation et de pitié. « L'ouvrière, a-t-il dit, *mot nouveau, mot impie, mot sordide, qu'aucun siècle ne connut jamais, qu'aucun âge n'eût compris avant cet âge de fer, et qui suffirait à lui seul pour compenser tous nos prétendus progrès.* »

Telle est, dans sa véhémence, la douloureuse exclamation de l'historien ; et voici en regard la réponse de l'histoire. L'ouvrière, *mot nouveau !* oui, nouveau et bien nouveau en effet. Nouveau comme le travail libre qui est d'hier ; nouveau comme le droit commun que nous essayons à peine ; nouveau comme l'égalité civile ; nouveau comme le relèvement de l'homme ; nouveau

comme le relèvement de la femme surtout, ou comme la pensée encore imparfaite de ce relèvement.

Le mot *ancien*, voulez-vous l'entendre? C'est *le serf*, et avant le serf c'est *l'esclave*. Le mot le plus ancien, c'est la FEMME *esclave*; car « la femme » (et c'est une femme qui l'a dit) « a été le premier animal qui ait été asservi et domestiqué par l'homme. »

Ce qui domine dans les temps anciens, c'est l'asservissement, et, puisque ce mot a été employé de nos jours, je dirai *l'exploitation* de l'homme, *l'exploitation* de la femme, *l'exploitation* de l'enfant, *l'exploitation du faible* pour mieux dire. C'est l'abus de la force; c'est ce qu'on appelle, par un barbarisme qui dit tout, *le droit de la force*.

Il y a deux manières, et il n'y en

a que deux, d'obtenir le nécessaire ou le superflu ici-bas. Il n'y a que deux manières de soutenir sa vie ou de l'embellir : travailler ou voler, faire ou prendre, produire ou ravir. *Production* et *spoliation*, *travail* et *rapine* : c'est autour de ces deux faits que roule l'histoire.

Eh bien ! l'on n'y songe pas, mais c'est la vérité, il n'y a pas un siècle qu'en formulant nettement la théorie de l'harmonie des intérêts légitimes, une science nouvelle, la science économique a commencé à proclamer la supériorité du premier moyen : le travail, sur le second : la spoliation. Pendant les âges qui ont précédé, pendant l'antiquité surtout, la spoliation, la rapine, l'emploi de la force ont été ouvertement et scientifiquement à l'ordre du jour.

Faut-il, en vérité, entrer à cet égard dans des détails et présenter des preuves ? Faut-il remonter jusque vers ces antiques civilisations de l'Inde et de l'Égypte, de la Grèce et de Rome ? Ici ce sont les *castes*, ces castes qui se sont perpétuées jusqu'à nous et dont la dernière, la plus abaissée et la plus écrasée, est toujours la caste des artisans, le paria dont le seul contact est une souillure. Là c'est l'*esclave*, cet esclave qui n'est plus un homme, qui est un bétail quelconque, un outil parlant, *instrumentum vocale*, une portion du capital de celui qui le possède ; cet esclave qui n'a pas de droits, qui n'a pas de nom, qui n'a pas de titres, qui n'est qu'une chose et moins qu'une chose ; cet esclave qu'on ne doit pas hésiter, quand il faut opter

entre lui et un animal de prix, à sacrifier le premier; cet esclave enfin qu'on foule aux pieds, non-seulement dans son corps, mais dans son âme et pour lequel il n'y a pas de loi, pas de morale, pas de famille, pas de religion, pas de Dieu. C'est un sacrilège perpétuel, et ce sacrilège est au fond de toute la pratique de l'antiquité.

Oui, dit-on; mais quel génie! quelle puissance! quelle philosophie! quelle poésie! quels arts! Et l'on nous montre après tant de siècles les merveilles encore éblouissantes de ces temps antiques, les gigantesques constructions de l'Inde et de l'Égypte, les grands ouvrages des Romains, les livres admirables de la Grèce, et tant d'autres choses qu'en effet on admire et l'on admirera toujours.

On n'oublie qu'un point, c'est le prix auquel toutes ces merveilles ont été obtenues; on oublie que c'était là la fleur, la décoration, le luxe tout extérieur d'une civilisation dont les racines empoisonnées plongeaient dans la fange et le sang. Qu'importe, en effet, et pourquoi troubler de ces souvenirs notre classique admiration? Est-ce que tout cela n'a pas disparu depuis longtemps, et nos oreilles ont-elles jamais été troublées du bruit des chaînes ou du cri de la chair meurtrie sous le fouet? Écoutons cependant une page de Rossi.

« Sans doute, dit Rossi, partout où la richesse, le pouvoir et la science sont un privilège, il se peut, si toutefois la paresse et les plaisirs sensuels ne l'abrutissent point, que la classe privilégiée atteigne dans

ses loisirs aristocratiques un assez haut degré de développement intellectuel; qu'elle réalise, si elle est maîtresse d'un peuple docile et dévoué, d'ingénieuses et même de grandes conceptions; qu'elle étonne le monde par les nécropoles et les temples de la Thébaïde en Égypte, d'Éléphanta et de Mavalipouram dans les Indes : mais encore une fois, que sont sous le point de vue économique les travaux de l'Inde et de l'Égypte, comparés aux produits si riches, si variés, si multipliés de la liberté dans le monde moderne? Et quelle était, si l'on voulait élargir la question, l'état des populations asservies de l'antiquité, comparé même à la condition la plus humble de nos libres travailleurs? »

Que répondre à ces paroles et qui

oserait dire que Rossi a tort ? Ah ! tel est bien en effet le vice de ces civilisations brillantes sans doute, mais qui péchaient gravement par la base ; ce sont des civilisations *d'exception*. Elles ont produit des prodiges arrosés de sueurs et de larmes, des prodiges accomplis comme s'accomplissent les travaux des fourmis, en attelant vingt hommes sur une pierre, ainsi que s'attellent vingt fourmis sur un brin de paille. Mais à côté de ces prodiges qui souvent n'avaient d'autre raison d'être que leur difficulté même et leur inutilité destinée à étonner le monde, la masse des hommes qui exécutait ces travaux et dont ces monuments devaient, pour ainsi dire, cristalliser pour l'avenir les sueurs et le sang ; cette masse d'hommes passait sur la terre dans

l'opprobre et dans la souffrance, écrasée, oubliée, méconnue... et non-seulement oubliée, mais, ce qui est plus grave, inutile. Inutile à elle-même d'abord, et inutile à ceux qui devaient venir après elle. Non-seulement ces foules *sans nom* étaient comptées pour rien, et la dignité humaine n'existait pas pour elles; mais, de cet éclat brillant de grandeur apparente qui nous étonne encore, il ne devait pas sortir grand profit pour le monde : la torpeur pesait et devait continuer à peser sur ces pays voués à l'oppression et au despotisme. En immobilisant le travail au bas de l'échelle, ceux qui en occupaient le sommet se condamnaient à rester eux-mêmes, en attendant le jour de la chute, immobiles à ce sommet.

« Du haut de ces pyramides,

disait le général Bonaparte à ses soldats, quarante siècles vous contemplent. » Et l'on sait si cette banalité déclamatoire et vide a été admirée.

Que contemplaient-ils donc, ces quarante siècles ? qu'avaient-ils donc contemplé tout le long de leur monotone écoulement, sinon un sommeil d'égale durée ? L'antique Égypte dormait dans le linceul où l'avaient couchée le despotisme et le fatalisme. Et qu'a-t-il fallu pour secouer ce sommeil ? Une impulsion venue du travail libre. L'exemple, la sollicitation, l'expansion de ce travail libre qui non-seulement se développe sur place, mais qui a besoin de gagner de proche en proche, et qui fait sentir peu à peu sa vertu jusque dans les régions les plus obstinément immo-

biles. Le commerce et l'industrie européens ont parlé, a-t-on dit :

Et comme un serviteur qui reconnaît son maître,
L'isthme des Pharaons s'apprête à disparaître.

Passé pour l'Égypte et pour l'Inde, répondront les admirateurs de la classique antiquité ; mais la Grèce, mais Rome!... Dieu me préserve, en vérité, de nier la grandeur de certains côtés de la civilisation romaine et surtout de la civilisation grecque ! Dieu me préserve de méconnaître ce qu'ont valu pour l'humanité les Socrate, les Platon, les Aristote, les Cicéron ! Mais la société n'est pas faite pour quelques-uns, et il ne suffit pas qu'à la surface surnagent, comme des fleurs sur un marais, quelques brillantes exceptions telles que les hommes que je viens de nommer : il faut encore

que le fond de cette société ne soit pas une corruption infecte ; et toute société fondée sur l'esclavage ne peut être autre chose.

Voyez cette société antique, et sous cette élite cet esclavage qui en fait le fond. Qui ignore avec quelle froide analyse l'envisage le plus grand génie des temps anciens. Aristote, comme homme, était humain pour ses esclaves ; il émancipa les siens à sa mort, il leur assura un sort, il les recommanda à ses amis. Comme philosophe et comme politique il expose tranquillement qu'il y a des hommes libres *par nature*, et des hommes esclaves *par nature*. Ceux-ci faits pour commander et ceux-là faits pour obéir, comme l'esprit et la matière. Et non - seulement , quand il parle ainsi, le grand philosophe ne sem-

ble pas comprendre que la même nature puisse se trouver au fond de ces corps différents, les mêmes droits sous ces existences séparées souvent par la seule violence et par le hasard seul de la guerre ; mais en développant sa doctrine il résiste aux premiers avertissements de la conscience humaine, car il répond à des objections déjà élevées de son temps contre l'institution de l'esclavage (1).

Voilà la théorie, voici la pratique, bien digne de la théorie assurément. Ce sont ces traitements atroces et ces caprices sans nom auxquels étaient soumis ces êtres qui ne pouvaient se réclamer de

(1) Comparez à ce langage d'Aristote les admirables paroles de Channing, nous montrant un frère, un semblable, une image ternie, mais sacrée du Père commun, jusque dans le dernier, le plus misérable ou le plus dégradé des hommes.

rien ni de personne. Les Spartiates, ce peuple qu'on nous a longtemps fait admirer, chassaient les Ilotes comme on chasse le gibier dans la campagne, quand ils les trouvaient trop nombreux; ou les faisaient poignarder la nuit par des jeunes gens choisis qui tiraient gloire de cette fonction? Athènes, après Périclès, comptait à peine 15,000 citoyens contre 400,000 esclaves. A Rome, le seul Crassus en possédait 20,000. Caton recommandait de se défaire des esclaves infirmes, et Pollion faisait jeter les siens aux murènes favorites. Mais qui ne sait tout cela; et à quoi servirait un étalage trop facile d'érudition à bon marché?

Ce qu'on remarque moins, quoi qu'on ne puisse l'oublier, et ce que je répète, c'est que c'était là le sort

non pas d'une minorité malheureuse, mais de la majorité, de la grande majorité, presque de la totalité de l'espèce humaine. C'est que ces esclaves, sur le compte desquels nous avons quelque peine à nous apitoyer sérieusement à distance, ce sont nos prédécesseurs, nos ancêtres, à nous tous, à moi qui écris comme à vous qui m'allez lire. C'est qu'ils ont formé à mainte époque le fond de la population, et que les hommes libres n'étaient qu'une infime exception. C'est enfin que chez ces hommes libres eux-mêmes, le travail de l'esclave et le voisinage de l'esclave avaient déshonoré les occupations utiles, et avec les occupations les personnes réduites à s'y livrer.

« Vile multitude, » dit Xénophon en parlant du peuple de son temps,

« amas confus de foulons, de cordonniers, de maçons, de chaudronniers, de brocanteurs et de petits marchands parmi lesquels il n'y a que désordre et méchanceté. » Gens dont les occupations sont basses et « avec lesquels la vertu n'a rien à faire, » dit Aristote. « La nature n'a fait ni cordonniers ni forgerons, s'écrie Platon; de pareilles occupations dégradent les gens qui les exercent; vils mercenaires, misérables sans nom, qui sont exclus *par leur état même* des droits politiques. » Et Cicéron lui-même n'en dit pas moins. Cicéron écrit ce magnifique passage qui devrait être dans toutes les mémoires, et que l'on ne se lasse pas d'entendre citer : « Quoi de meilleur et de plus excellent que la bonté et la bienfaisance ? Parmi les vertus humaines

rien n'est plus beau que l'union entre les hommes, que cette association, cette mise en commun de leurs intérêts, cet amour du genre humain (*caritas generis humani*) qui, commençant par la famille, se répand promptement au dehors sur les parents, les proches, les amis, les voisins, les concitoyens, les alliés, enfin *sur l'espèce humaine tout entière.* »

Cicéron écrit ces lignes admirables; puis, après avoir fait cette profession de foi qui semble si large en l'honneur de l'humanité et de ses droits, il ajoute à peu près sans transition : « On regarde comme bas et sordide le métier des mercenaires, ainsi que de tous ceux dont on achète le travail; car *le salaire même est pour eux un contrat de servitude.* On n'estime pas davantage

ceux qui achètent en gros pour revendre en détail ; à ce trafic on ne gagne qu'à force de mensonges, et il n'y a rien de plus honteux que la mauvaise foi. *Toute industrie est vile et méprisable ; car il ne peut y avoir rien de noble dans une boutique ou dans un atelier. »*

Ne l'oublions pas, hélas ! ce sont là des doctrines qui n'ont pas disparu avec le paganisme et l'esclavage. Leur influence a longtemps pesé sur le travail, elle y pèse encore. Elle a maintenu sur lui cette vieille qualification de *servile*, sous laquelle aujourd'hui même maint éloquent érudit se plaît à l'opposer dédaigneusement aux arts *libéraux* (1) ! Elle a jusqu'à Louis XIII empêché la noblesse de se livrer même au grand commerce maritime

(1) V. dans notre livre sur les *Machines*, p. 55 et s.

sans déroger; et jusqu'à hier elle avait réservé l'expression de vivre *noblement* à l'acte de vivre oisif et inutile, et la qualification d'*ignoble* aux gens qui ne vivaient pas noblement.

Quels étaient les résultats? Les résultats, c'était la démoralisation et c'était la misère. La démoralisation d'abord, parce que partout où l'homme peut tout sur son semblable — ce n'est pas assez dire, — partout où il peut trop; partout où il ne se sent pas contenu à toute heure par la résistance ou par la pensée d'un droit égal au sien; l'homme est porté à abuser de son pouvoir, et cet abus se traduit promptement en vices et en dégradation. C'était la misère ensuite; car lorsqu'on a déshonoré le travail, lorsqu'on l'a découragé par le déshonneur, il est impossible que

le travail suffise longtemps aux exigences chaque jour renouvelées de la vie humaine.

Certes, dit encore Rossi, c'est un grand crime que d'avoir abusé de la personne humaine, au point de l'exploiter comme un capital mort: mais il y a peut-être quelque chose de plus grave dans l'esclavage; c'est d'avoir déshonoré le travail. C'est d'avoir, en proscrivant l'effort libre, arrêté dans sa source la formation et l'ascension nécessaire de cette sève féconde de la vie humaine.

La réflexion est aussi juste au moins que la précédente, et le plus grand mal de l'esclavage, en effet, ce n'a pas été peut-être l'écrasement passager de l'homme: c'a été ce long et durable abaissement qui a pesé, qui pèse encore, dans la

plupart des esprits, sur le travail, c'est-à-dire sur le lot du plus grand nombre. Descendons sincèrement au fond de nos cœurs, et nous y trouverons, avouons-le, plus d'une trace de ces sentiments et de ces idées. C'est même, je ne crains pas de le dire, une des causes les plus réelles de nos souffrances et de nos malentendus à cette heure encore.

Ce qui est certain, c'est que l'antiquité en est morte. Dans les républiques de la Grèce, faute d'une production suffisante, c'est-à-dire d'un travail suffisamment actif, la limitation du nombre des citoyens était de rigueur. L'exposition et l'infanticide étaient de droit; et l'on vivait, comme dans les places en état de siège, dans la perpétuelle terreur des bouches inutiles. Rome a vaincu le monde, elle l'a affamé,

et elle est morte de faim sur sa proie épuisée. *Panem et circenses*, les jeux du cirque et le pain de l'annonne, telles étaient les deux préoccupations du peuple-roi. C'est le pain qui a manqué le premier.

Comment a pu se relever le travail ainsi abaissé? Comment s'est retrouvé l'homme sous cette chose vivante qui n'avait même plus de nom humain? Comment la séve a-t-elle été rendue à la production et le sel à l'effort? Ce prodige matériel a été accompli par une grande transformation morale; car le corps ne fait que traduire les actes de l'esprit, et tout ce qui paraît au dehors vient du dedans.

Il y avait sur les confins de l'Orient une petite peuplade pauvre et méprisée : race dure, âpre au gain, souvent malheureuse et foulée



par les conquérants ou secouée par l'exil, mais dans laquelle s'était conservée, à travers toutes les épreuves, la pensée d'un Dieu autre que ces dieux des nations, dont les faiblesses et les inimitiés encourageaient, par l'exemple du ciel, les violences et les crimes de la terre; d'un Dieu non-seulement supérieur, mais *unique*; d'un Dieu maître de tous les hommes, et, sinon père de tous encore, père du moins de la famille choisie qui l'adorait. Cette famille, il faut le reconnaître, n'avait pas échappé à l'esclavage; mais l'esclavage, malgré sa dureté naturelle, y était mitigé. Dans la famille juive on observait jusque pour l'esclave certains égards, certains respects même; et, quant au travail mercenaire, il n'y était pas dégradé comme ailleurs, la loi reli-

gieuse elle-même y avait paré :

« Que le salaire de ton ouvrier ne passe pas la nuit dans ta demeure, » lit-on dans les livres de cette loi. —

« Ne fais pas de tort au mercenaire qui donne sa vie pour toi, » dit-elle encore; *« celui qui répand le sang et celui qui fait tort à l'ouvrier sont frères. »*

Un jour vient où cette idée des droits du mercenaire, du respect dû au travail, cette idée de la fraternité et de l'égalité des hommes devant Dieu et devant la loi de l'effort, se répand au dehors. Et non-seulement elle se répand, mais elle grandit et s'élève. Ce n'est plus simplement un Dieu protecteur d'un peuple à lui, c'est un Dieu père de tous les hommes. Ce n'est plus simplement l'égalité au sein de la nation; c'est l'égalité, de droit au

moins, de tous les hommes quels qu'ils soient. C'est l'exemple du travail, et du travail le plus humble, donné par Celui-là même qui apporte au monde la bonne nouvelle de la fraternité devant cette Paternité suprême et que le monde va placer sur ses autels. C'est cette parole, prononcée par le plus puissant propagateur de la doctrine naissante : « *Désormais il n'y a plus ni Juifs, ni gentils, ni barbares, ni Romains, ni Scythes, ni libres, ni esclaves ; désormais vous êtes tous frères ; vos autem omnes fratres estis* (1). »

A cette parole en correspond une autre de la même bouche : « *Quiconque ne travaille pas n'est pas digne de manger ;* » et de toutes parts cette parole est répétée et commentée en termes non moins énergiques. « Qui

(1) Saint Paul.

travaille prie, » dira bientôt une autre voix éloquente et écoutée ; et elle ajoutera cette autre parole qui efface devant l'égalité morale toutes les inégalités extérieures et sociales : « Relève-toi, âme humaine, qui as valu le sang d'un Dieu, *anima, erige te, tantum vales* (1). » Et de toutes parts l'exemple est donné avec le précepte. Des hommes, des femmes, nés dans les plus hautes conditions de la société romaine, élevés dans les délices du luxe et de la mollesse, quittent à l'envi cette oisiveté dorée pour se faire ouvriers, ouvriers vivant réellement et uniquement du travail de leurs mains. Ils travaillent parce qu'il faut travailler d'abord, et que c'est la loi, « *sudore tuo vesceris pane*. » Ils travaillent pour eux, pour gagner leur vie. Et

(1) Saint Augustin.

ensuite ils travaillent pour les autres par charité, pour aider leurs semblables, et pour les aider de leur propre substance : donnant ainsi l'exemple tout à la fois de l'amour dû au travail et de l'amour dû aux hommes ; se réunissant, pour donner cet exemple, par milliers quelquefois, autour d'un pauvre moine travailleur comme eux, en Égypte, en Syrie, en Palestine ; et là accomplissant ces prodiges qui faisaient jaillir involontairement de la bouche de ceux qui les contemplaient cette parole profonde : « Que de *vertus* sortent de vos mains !... »

Voilà la doctrine et l'exemple qui se répandent.

pour eux, pour gagner leur vie. Et

(1) Saint Augustin.

II.
Mais ce n'est pas tout. Cet homme, ce même homme qui avait dit : « Qui ne travaille pas, ne doit pas manger ; » et qui à l'appui de cette parole n'avait pas craint de prononcer contre les oisifs volontaires l'excommunication et l'anathème ; ce même homme, prisonnier pour sa foi, écrit un jour du fond de son cachot à un de ses amis en lui renvoyant un esclave, un esclave fugitif, un esclave voleur, mais un

esclave fugitif et voleur qui allait, presque le lendemain, devenir un missionnaire et un évêque ; et voici ce qu'en le lui renvoyant il lui dit : « Je te renvoie ton esclave : *devant les hommes il est ton esclave*, MAIS DEVANT DIEU IL EST TON FRÈRE ; ET AU NOM DE CE MAÎTRE COMMUN JE TE LE DEMANDE. » Et l'esclave, réclamé par le prisonnier, est remis en liberté par son maître.

Eh bien ! dit avec raison un écrivain contemporain, M. de Champagny, dans son très-beau livre sur la *charité chrétienne*, et dans une page admirable qu'il faut lire tout entière ; « le jour où cette parole a été prononcée, la clef de voûte de l'édifice de l'esclavage a été retirée, il croulera. » Car l'esclavage, ajoute M. de Champagny, ce n'est pas une simple distinction hiérarchique,

une infériorité sociale ; c'est une inégalité fondamentale, essentielle, du tout au tout. C'est l'absence de droit, de famille, de patrie, de Dieu. C'est l'athéisme légal fermant le ciel à cet être à qui la terre est fermée. Mais, si vous m'enseigniez maintenant que cet esclave a une âme comme moi, un Dieu comme moi, aussitôt toute barrière tombe entre sa nature servile et ma nature libre.

Comme moi, il faut qu'il prie ; comme moi, qu'il se repose le dimanche ; comme moi, que son corps soit respecté ; comme moi, qu'il soit ménagé dans son travail. « Et si, grâce à son activité, il sait, à ce travail modéré que je lui impose, en ajouter un autre, et gagner par là quelque chose, quel droit aurai-je sur le pécule qu'il aura

ainsi gagné aux dépens du loisir et du repos qui lui étaient dus ? Mais quoi donc ? cet esclave devient libre. Il est mon esclave de nom, mon ouvrier de fait. Le voilà devenu homme religieux, époux, père de famille, propriétaire. Que lui manque-t-il encore pour être réellement homme libre, sinon le mot et la formule légale de la liberté ? »

Ainsi parle en effet la raison, aussi bien que la foi. Et voilà pourquoi un autre écrivain éminent, un écrivain contemporain aussi, M. Naville, de Genève, a pu dire à son tour, dans un ouvrage récent (1), que cette lettre de saint Paul à Philémon était la *première charte écrite de l'émancipation des esclaves* : « Méditez le fait, ajoute-t-il, contemplez

(1) Le Père céleste.

l'antique institution de l'esclavage ébranlée sur ses fondements, sans être l'objet d'aucune attaque directe, par le souffle d'un esprit nouveau. Vous comprendrez alors comment les historiens peuvent vous dire que les relations des peuples, le droit de la guerre, les lois civiles, les institutions politiques, toutes ces choses *dont l'Évangile n'a jamais parlé*, ont été et sont encore chaque jour transformées par la lente action de l'Évangile. Dieu a paru : la justice marche à sa suite. »

Dieu a paru, la justice marche à sa suite; mais il faut bien le dire, elle y marche comme marche le châtiment à la suite du crime dans les vers bien connus du poète Horace, d'un pas lent et tardif, *pède claudo*.

Entre cette première charte d'émancipation des esclaves et la der-

nière, il ne se passe pas moins de sept cents ans : sept cents ans de douleurs, d'invasions, de guerres, de pillages, de ruines ; sept cents ans pendant lesquels assurément les émancipations se multiplient, les esclaves sortent de la servitude pour monter en nombre croissant à la vie civile, à la vie religieuse, et parfois aux honneurs de la vie civile et de la vie religieuse, devenant, à l'exemple des premiers émancipés de la loi chrétienne, évêques et chefs de l'Église grandissante ; mais sept cents ans, malgré tout, pendant lesquels l'oppression et le mépris pèsent lourdement sur l'humanité qui travaille.

Il se produit sans doute de grands adoucissements dans les lois et dans les mœurs ; les codes et les constitutions impériales en sont pleins.

Cependant, au ^{iv}^e siècle encore, saint Chrysostome reproche aux matrones d'Antioche de se complaire à marcher entourées de nombreux esclaves et de ne pas garder à leur égard les ménagements que commande leur foi. Et saint Éphrem, visité à ses derniers moments par la fille du gouverneur d'Edesse, lui laisse pour suprême recommandation celle de ne plus se faire porter en litière par ses esclaves, parce que l'Apôtre, dit-il, a déclaré que la tête de l'homme ne doit pas porter d'autre joug que celui du Christ.

L'esclavage diminue, d'ailleurs; mais la liberté de son côté devient précaire, et il se forme, entre cette liberté sans cesse menacée et cet esclavage qui se détend, une sorte de situation intermédiaire et mixte

qu'on appelle le colonat et les fabriques impériales.

Le colonat, c'est toujours au fond une servitude. Le colon est attaché à la terre, il ne peut la quitter, mais au moins il a un toit; on ne peut l'arracher à cette terre qu'il cultive, le vendre sans elle, l'enlever à sa famille qui l'occupe avec lui. C'est un commencement d'existence morale.

Quant aux manufactures impériales, ce n'est pas l'esclavage antique, mais c'est quelque chose de bien dur encore. L'homme y est marqué, de peur qu'il n'échappe à sa tâche et que le travail ne manque à la société; et parfois, pour une faute légère, il est mis à mort. De toutes parts ce régime de chiourme s'étend avec la décadence de l'empire, et l'on arrive à ce sin-

gulier résultat, que les fonctions municipales sont imposées comme des corvées aux citoyens pressés d'y échapper, et que l'on va chercher jusque dans les bois, jusque dans le colonat, jusque dans la servitude, les malheureux héréditairement condamnés à administrer et à percevoir les impôts. Le nom des *curiales*, membres des administrations des villes, est resté comme l'un des types de l'oppression de cette douloureuse époque.

Cependant le monde avance ; le flot de l'invasion barbare s'assied. Il s'assied en France au moins ; car au dehors il gronde rudement encore. Le règne éclatant de Charlemagne est occupé en grande partie par les guerres contre les Saxons, ses voisins ; et la vieillesse du grand empereur verra avec douleur, en

pressentant l'impuissance de ses fils pour résister à ces nouveaux envahisseurs, les barques des Normands pénétrer audacieusement, jusque sous ses yeux, dans les fleuves de la France.

Le flot s'assied, et un régime nouveau se fonde. Ce régime c'est le régime féodal.

Le flot de l'invasion barbare s'assied. Il s'assied en France au moins, car au dehors il gronde rageusement en core. Le règne éclatant de Charles n'agne est occupé en grande partie par les guerres contre les Saxons, ses voisins; et la vieillesse du grand empereur verta avec douleur, en

— 12 —
Le régime féodal a eu apparemment sa raison d'être, et je ne voudrais pas être injuste envers lui. Il fallait bien se rattacher à quelque chose, à quelque chose de résistant, en présence de la faiblesse manifeste de l'autorité monarchique. Il fallait bien prendre son point d'appui où l'on pouvait, sur la terre d'abord, le point fixe par excellence, et sur l'homme énergique qui détenait la terre. Ainsi fit-on, et le manoir seigneurial devint le

centre et le symbole de la résistance.

Il s'est déployé sous ce régime une grande énergie, de fortes vertus, et souvent une véritable grandeur.

Il y a eu, pour une partie de la nation au moins, non pas précisément *la liberté* (la liberté est chose nouvelle et ne fait pas acception de personnes); mais il y a eu à défaut de mieux ce qu'on appelait autrefois *des libertés*, c'est-à-dire des garanties assurées à certains hommes, et que ne possédaient pas les autres. C'était quelque chose. Était-ce assez ? On va en juger.

L'écrivain éminent que j'ai cité tout à l'heure, M. de Montalembert, a pour le régime féodal et ses mâles vertus une évidente prédilection, et il ne s'en cache pas.

« C'est, dit-il, une glorieuse et féconde réaction contre l'abaissement monarchique de Rome et de Byzance. » Mais les vertus qu'il admire ne lui cachent pas les vices ; car il ajoute aussitôt que ce régime « a vu promptement se creuser dans son sein des abîmes de corruption et d'égoïsme où il a fini par s'engloutir. Avec les seuls écrits des grands saints du moyen âge, tels que saint Bernard et saint Pierre Damiens, je me charge, dit-il, de tracer, de n'importe quel siècle entre le ^{vii}^e et le ^{xiii}^e siècle, — ces deux âges d'or de la société du moyen âge, — un tableau non moins lamentable et non moins vrai que celui qui vous a peut-être troublés tout à l'heure (1). »

(1) Discours au congrès de Malines.

Ce lamentable tableau dont parle l'orateur, c'était, en partie au moins, celui de cette agonie honteuse du monde romain, dont je mettais moi-même à l'instant quelques traits sous les yeux du lecteur. Ce ^{vii}^e siècle, l'un des siècles d'or du moyen âge, c'est celui des rois fainéants.

Le ^{xiii}^e, c'est celui de saint Louis. Grand siècle assurément, et à jamais illustre par le souvenir du meilleur et du plus réellement grand de nos rois. Siècle d'activité et d'énergie en toutes choses, qui couvrit le sol français de monuments admirables, fit progresser les arts et l'industrie, et vit s'améliorer et s'adoucir la législation sous l'inspiration bienfaisante du pieux monarque. Lisez pourtant les *Établissements* de saint Louis, et

vous verrez à quel point, tout adoucies qu'elles soient, les lois sont encore sévères et dures. Songez aux querelles des seigneurs, à leurs vengeances à grand'peine contenues par la *quarantaine le roi* (1), aux révoltes, aux disettes, aux épidémies, aux lépreux et aux innombrables tombeaux où on les enferme tout vivants, aux mendiants et aux rigueurs implacables vainement déployées contre eux jusque dans la capitale; et dites si ce siècle est, par rapport au nôtre, un siècle d'or. Quant au *xii^e* siècle, l'histoire y enregistre cinquante et une famines; et c'est de ce temps que datent ces plaintes amères des paysans, recueillies et conservées pour la postérité dans le roman de Rou:

(1) Délai pendant lequel le roi se réservait le châtiment des violences.

« Les seigneurs ne nous font que du mal ; nous ne pouvons avoir d'eux raison ni justice ; ils ont tout, prennent tout, mangent tout, et nous font vivre en pauvreté et en douleur. Chaque jour est pour nous jour de peine ; nous n'avons pas une heure de paix, tant il y a de services et de redevances, de tailles et de corvées, de prévôts et de baillis..... Pourquoi nous laisser traiter ainsi ? Mettons-nous hors de leur pouvoir ; nous sommes des hommes comme eux, nous avons les mêmes membres, la même taille, la même force pour souffrir, et nous sommes cent contre un... Défendons-nous contre les chevaliers, tenons-nous tous ensemble ; et nul homme n'aura seigneurie sur nous, et nous pourrons couper des arbres, prendre le gibier dans les forêts et le

poisson dans les rivières, et nous ferons notre volonté, aux bois, dans les prés et sur l'eau. »

Et l'on parle de la nouveauté des souffrances et des plaintes ! Et l'on nous dit que ce qu'on appelle le socialisme est né d'hier. Mais qu'était-ce donc encore que la Jacquerie ? Et qu'était-ce que les révoltes réitérées des Pastoureaux ? J'allais oublier la période intermédiaire : cette *trêve de Dieu* qui vient, au ^x^e siècle, faire en quelque sorte une part légale et religieuse au besoin de violences et de meurtres qui possède les hommes ; et ces famines dans lesquelles, comme il arriva au ^x^e, on vit un homme, dans la ville de Tonnerre, apporter publiquement de la chair humaine au marché. Il fut pendu et son abominable marchandise enfouie ; mais telle

était l'affreuse urgence du besoin, qu'il se trouva d'autres hommes pour aller la déterrer et s'en repaître. Un seul trait du reste peint ces âges lamentables, un écrivain contemporain, le moine Glaber, écrit que dans l'une de ces années de maladie et de faim, « LES SOUFFRANCES FURENT SI GRANDES QU'ELLES FIRENT CESSER JUSQU'AUX RAPINES DES PUISSANTS. »

Quelle pouvait être, je vous le demande, au milieu de telles violences et de telles privations, la condition du travail et des travailleurs ?

Ce qu'elle pouvait être ?

Eh grand Dieu ! je n'en finirais pas, si j'essayais d'énumérer exactement ces services, ces redevances, ces tailles et ces corvées dont se plaignent les paysans dans le roman de Rou. Il y a le droit de chasse et le

droit de gîte, et le droit de garenne, et le droit de colombier, et le droit de bris. Il y a la dîme et le *champart*, qui ne permet d'enlever la récolte qu'après que l'intendant du seigneur (à son loisir, bien entendu), en a vérifié la quotité, et prélevé le vingtième ou le dixième qui revient à son maître. Il y a la corvée proprement dite et les péages et les banalités de tout genre, moulin, four, pressoir, et le reste. Il y a le ban de vendange et le ban de moisson; et la banvie ou banvin qui, pendant quarante jours, permet au seigneur de vendre seul et au prix qui lui convient le vin de sa vendange. Il y a, mais on ne peut tout dire, le droit d'*hébergement*, en vertu duquel le seigneur qui s'arrête chez son vassal reçoit tant pour lui, tant pour ses chevaux, tant

pour ses mules, et « pain pour ses chiens, et poules pour ses faucons; » et le droit de *pourvoirie* qui l'autorise « à prendre pour son usage les chevaux, voitures et denrées de ses vassaux. » Est-ce le droit de *pourvoirie* que voulait restreindre le roi Philippe le Bel, quand il promettait que « sous aucun prétexte blés, vivres, vin, charrettes, ni choses quelconques ne seraient prises par princes, seigneurs ou gens de cour ? » Je ne sais ; je sais seulement que les promesses de Philippe le Bel étaient de la même nature que sa monnaie ; et, en tout cas, ce qu'on ne devait plus se permettre atteste assez ce qu'on s'était permis jusque-là. Les abus, d'ailleurs, ne disparaissaient pas si vite, et n'est-ce pas au *xvii^e* siècle, au plus beau temps de Louis XIV,

que le bon La Fontaine, dans la fable du *Jardinier et son seigneur*, nous montre celui-ci mangeant si allègrement les jambons du pauvre diable, buvant son vin et caressant sa fille ? Quant à la trouée faite à la haie pour que la chasse suive plus aisément le lièvre, et à cette réflexion qui nous semble une plaisanterie :

« Car il eût été mal

Qu'on n'eût pu du jardin sortir tout à cheval, »

c'est encore un trait de mœurs, et les choses se passaient ainsi, en toute régularité, non-seulement à l'égard des malheureux roturiers, mais parfois aussi à l'égard de vaisseaux de haut parage : c'était le droit du moins ; et si l'on en modérait l'exercice en haut, on ne le faisait guère en bas.

On lit dans Saint-Simon que la

terre d'Oiron relevait de la terre de Thouars, de telle façon que, quand le seigneur de Thouars voulait chasser, il prévenait le propriétaire de la terre d'Oiron *d'avoir à abattre pour tel jour tant de toises des murs de son parc*, afin que si, par hasard, la chasse venait à passer par là, elle ne rencontrât aucune entrave.

Lorsque de pareils droits persistent encore au siècle de Louis XIV, et persistent à l'égard d'un personnage comme le sire d'Oiron, on se demande avec terreur ce que devaient être ces droits de toute nature, onéreux ou vexatoires, ridicules ou odieux, qui pesaient en si grand nombre sur les vilains et sur les serfs.

Les serfs, on les donnait. En 1080, une certaine espèce de serfs, des *colliberts*, sont donnés par Thi-

bault, de Chartres, à l'abbaye de Saint-Père de cette ville, à la condition que l'on chantera à son intention des psaumes tous les jours de l'année, excepté les jours fériés. Et le fait est énoncé sans réflexion aucune. Mais ce ne sont pas seulement des *colliberts* que l'on donne ; ce sont des bourgeois, de vrais bourgeois. Écoutez ce vieux récit dans la langue du temps : il est de Joinville, le fidèle compagnon de saint Louis.

« Le comte Henry de Champagne (Henry le *Large*, c'est-à-dire le Magnifique) voulut un jour descendre de son palais de Troie, pour aller ouïr messe à Saint-Estienne, et aux pieds des degrez de l'église se trouva à genoux un pauvre chevalier, lequel à haulte voix s'escrie :
« Sire comte, je vous requier au

« nom de Dieu qu'il vous plaise me
« donner de quoy je puisse marier
« mes deux filles que voyez c'y, car
« je n'ai de quoy le faire. » Et Ar-
thault de Nogent, bourgeois si ri-
che hom, qui estoit derriere le
comte, dict à iceluy chevalier :
« Sire chevalier, vous faites mal de
« demander à monseigneur à don-
« ner, car il a tant donné qu'il n'a
« plus quoy. » Et quand le comte eut
ce ouy, se retourne devers Arthault
et lui dict : « Sire villain, vous ne dit-
« tes mie voir (pas la vérité) de dire
« que je n'ai plus que donner, et si
« ay encore vous-mesme, et je vous
« donne à lui. Tenez, sire chevalier,
« je le vous donne et vous le ga-
« rantirai. » Subit le pauvre che-
valier fust mie esbahi; mais empoi-
gna le bourgeois par sa chappe bien
estroit. Force fut au bourgeois de

finer (terminer) avec le chevalier à cinq cents livres. »

Qu'en dites-vous ? Et tandis que la liberté et la propriété des plus riches bourgeois étaient ainsi à la merci du seigneur, une vassale, fille ou veuve, quel que fût son rang, pouvait s'entendre, en dépit de ses répugnances ou de ses regrets, adresser tout à coup cette sommation : « Dame, vous me devez le service de vous marier, » pour que le fief ne demeure pas en quenouille et son service compromis. Quelle pouvait être, en un pareil temps, la condition du vilain et du serf ? Du vassal on disait, suivant un vieux brocard conservé par les jurisconsultes : « Un seigneur de feurre, paille ou beurre, mange un vassal d'acier. » — Pour le vilain le dicton était : « Oignez villain, il vous poin-

« dra. Poignez villain, il vous oin-
« dra; » et le principe, qu'il était
« taillable et corvéable à merci et
miséricorde. » Il ne pouvait ni ven-
dre, ni acheter, ni se marier, ni
changer d'état sans le consente-
ment de son seigneur; il ne pou-
vait même, s'il y avait un seigneur
suzerain du sien, être affranchi par
celui-ci sans le consentement de
celui-là.

Mais à quoi bon tous ces détails,
en vérité? Voici ce que dit en propres
termes le jurisconsulte de la féo-
dalité, Beaumanoir : « Le sire peut
« prendre aux serfs tout ce qu'ils
« ont et les tenir en prison toutes
« les fois qu'il lui plaît, *soit à tort soit*
« *droit* ; ET IL N'EST TENU A EN RÉ-
« PONDRE FORS A DIEU. » C'est net
et complet, et c'était la conséquence
naturelle du développement abusif

de la féodalité. Le principe de la féodalité, c'était la force. Le seigneur féodal, c'était le baron, l'*homme fort* ; et la prétention du seigneur féodal, c'était de n'être responsable envers personne et de ne rien devoir qu'à Dieu et à son épée. Au début, cette force responsable envers Dieu doit défendre et protéger le vassal ; c'est la cause, l'excuse et la justification de sa toute-puissance. Mais peu à peu l'égoïsme prévaut ; il creuse ces abîmes dont parle M. de Montalembert ; et la force responsable devant Dieu seul devient la prépotence et l'oppression sans contrôle, telles que nous les voyons si admirablement dépeintes dans les savantes et ravissantes pages des *Fiancés* de Manzoni.

Et cependant, quelle merveille !

c'est dans cette situation lamentable, c'est dans cet écrasement sans trêve et sans merci, que le travail, plus puissant, même dans son abaissement, que la force et la richesse qui s'étalent en haut, parvient, à force de persévérance et de sueurs, à produire et à épargner quelque chose. C'est dans cet état d'abaissement et de dégradation que, peu à peu, quelques-uns de ces bourgeois, qu'on donnait quelquefois, mais qu'on ne donnait pas toujours, et quelques-uns de ces artisans perdus dans la foule qu'on pressure et qu'on méprise, vont former, pour s'y abriter, la ligue de la commune et celle de la corporation.

Un moment vient en effet où les seigneurs, entraînés vers la Terre sainte, ont besoin d'argent. Et comme la guerre et la rapine épui-

sent aussi vite qu'elles procurent, ils sont bien obligés de s'adresser au-dessous d'eux aux pauvres épargnes des malheureux qui ont travaillé. Alors, peu à peu, se démembrent les seigneuries et se forment les libertés des cités. Alors la royauté, longtemps faible contre la féodalité, vient battre en brèche par en haut cette féodalité que le peuple sape par en bas. Alors commencent à paraître, avec les communes, les premières franchises municipales et la première indépendance de nos pères.

« Commune, » dit un écrivain du XII^e siècle, Guibert de Nogent, « est un nom nouveau et détestable, et voici ce qu'on entend par ce mot : les gens taillables ne payent plus qu'une fois l'an à leur seigneur la rente qu'ils lui doivent. S'ils commettent quelque délit, ils en

sont quittes pour une amende légalement fixée. » Vous le voyez, messieurs, l'explication est franche ; à l'arbitraire, à ce droit sans limites des uns qui est la négation de tout droit pour les autres, commence à se substituer un peu d'ordre, un peu de sécurité, un peu de justice ; et c'est ce dont on se plaint. Peu à peu ce progrès s'étend, il se propage, mais il ne se généralise pas encore. La commune n'est pas établie dans toutes les villes ; et la commune n'est pas un asile à l'abri de toutes vexations et de toutes violences. D'ailleurs la commune est restreinte aux villes, et la corporation ne comprend qu'un certain nombre de métiers. Au dehors reste le pauvre paysan, taillable comme devant et en contact direct avec le seigneur ; le seigneur diminué il est vrai du côté

du roi, mais resté puissant du côté du peuple, faible pour se défendre, mais fort encore pour opprimer.

Puis, voilà qu'au poids du pouvoir féodal succède, en se superposant graduellement à lui, le poids du pouvoir royal, et sous son nom le pouvoir de l'administration centrale. Voilà que se développe ce besoin de réglementation de tous les détails, de prévision de tous les besoins, d'intervention dans toutes les tâches, que nous croyons quelquefois né de nos jours, et qui a pourtant de bien anciennes racines dans le passé. Le paysan reste, je le répète, sans grande défense à l'égard du seigneur ; et *la taille du roi*, permanente depuis Charles VII, ne le dispense pas toujours de payer la *taille du seigneur* : témoin ce Timoléon de Canillac, jugé aux grands

jours d'Auvergne, en 1669, et dont « *les douze apôtres*, » chargés de catéchiser ses vassaux avec le bâton, levaient si gaiement « la taille de monsieur, celle de madame et celle de messieurs leurs enfants. » Il n'est pas d'ailleurs libre de se mettre comme il veut en état de pourvoir à ces exigences incessantes : il faut qu'il cultive ceci et ne cultive pas cela ; qu'il arrache des vignes qu'il croit bonnes, mais que les intendants ou le conseil du roi déclarent de mauvaise sorte ou placées en mauvais terrain ; qu'il renouvelle des semailles qu'il juge bien faites ou s'abstienne de renouveler celles qu'il croit manquées. En 1691, sous Louis XIV, on lui fait labourer malgré lui ses grains au printemps ; en 1709, après un hiver désastreux, on lui défend de le faire, quoiqu'il

trouve la chose indispensable. Il est vrai que la nature ne se soumet pas toujours à ces prescriptions administratives, et qu'en 1709, par exemple, malgré les déclarations du conseil du roi ou des intendants, le blé persista à ne pas repousser. La disette fut cruelle, et madame de Maintenon, à Versailles, fut réduite à manger du pain d'avoine.

Et le pauvre paysan, lui, que mangeait-il ? Il mangeait l'écorce des arbres, les glands des chênes, l'herbe des champs. Tous les témoignages à cet égard sont concordants. Je ne reproduirai pas le tableau si connu que nous a laissé la Bruyère, de ces animaux noirs et livides, nourris de pain noir et de racines (1). Je ne citerai pas Vauban

(1) « L'on voit des animaux mâles et femelles, noirs, livides, et tout brûlés du soleil, etc. »

et Boisguillebert et leurs plaintes si amères et si vives. Mais Massillon, mais Fénelon ne tiennent pas un autre langage, et nous montrent la France comme « un grand hôpital affamé et sans provisions. » Mais Bossuet, dans les lettres magnifiques qu'il adresse au roi sur ses désordres, le conjure de remédier sans délai à des maux « *capables d'abîmer entièrement l'État* ». Mais Lesdiguière adresse du Dauphiné, à Colbert, les plus lamentables récits ; et Colbert déclare au roi que « tous les rapports des intendants des généralités sont pleins de la misère du peuple ». Il est vrai qu'à cette même époque le même Colbert s'occupait avec une ardeur étrange de satisfaire les moindres désirs de madame de Montespan, en apparence retirée pour jamais à

Clagny, et dépensait pour elle les sommes les plus exorbitantes. Il écrivait à Louis XIV, alors en Flandre, pour lui rendre compte de sa conduite; le roi, ce roi instruit par lui des misères du peuple, répondait : « *La dépense est excessive, TANT MIEUX; cela lui prouvera davantage ma volonté de ne lui rien refuser : satisfaites tous ses désirs, allez même au-devant s'il se peut; FAITES L'IMPOSSIBLE : CONTINUEZ, CONTINUEZ.* » Et Colbert continuait.

Une comparaison et un contraste, en transcrivant ces étranges paroles, se présentent tout naturellement à ma pensée. Un siècle plus tard, à la veille de la Révolution française, un homme — celui qui, si la révolution avait pu être prévenue, si nos pères, moins entraînés, avaient eu la sagesse de la laisser prévenir, semblait prédestiné à cette tâche —

Turgot, le grand Turgot, sortait du cabinet du roi qui venait de lui confier l'administration des finances. Avant d'occuper ce poste, il avait tenu à remettre par écrit sous les yeux du monarque l'exposé général au moins des idées que celui-ci, en prenant les avis de son nouveau ministre, s'était engagé d'honneur à soutenir : et, dans cette pièce, qui à elle seule mériterait à jamais à son auteur l'admiration et la reconnaissance de la postérité, voici, entre autres observations, ce que disait le nouveau contrôleur des finances : *« Il faut, sire, vous armer, contre votre bonté, de votre bonté même. Considérez d'où vient cet argent que vous pouvez distribuer à vos courtisans, et comparez la misère de ceux auxquels on est quelquefois obligé de l'arracher par les exécutions les plus rigoureuses à la*

situation des personnes qui ont le plus de titres pour obtenir vos libéralités. »

Sous Louis XVI, en effet, et sous ses prédécesseurs encore plus, c'était à peu près le peuple seul qui payait l'impôt; les deux grands ordres, possesseurs des deux tiers du territoire, en étaient en majeure partie exempts. A plus forte raison était-ce sur le pauvre paysan que pesaient les plus lourdes charges. C'était lui qui supportait la taille, et par suite les *crues* (c'étaient les centimes additionnels de l'époque). C'était lui qui subissait les corvées et les réquisitions. Ces corvées et ces réquisitions, Turgot encore les voulait abolir, et il avait contre lui tous les privilégiés, jusqu'aux frères du roi. Le garde des sceaux Miroménil les défendait; le parlement, par la bouche de son prési-

dent et de l'avocat général Séguier, tenaient pour elles tête au roi jusque dans un lit de justice; et leur raison était « que l'impôt nouveau *confondrait la noblesse et le clergé avec le peuple*, qui n'a, disaient-ils, sujet de se plaindre de la corvée que parce que chaque jour doit lui rapporter le fruit de son travail pour sa nourriture et celle de sa famille. »

Il y avait bien, cela est vrai, quelques impôts qui peu à peu avaient gagné les ordres supérieurs. Il y avait entre autres les vingtièmes. Mais, en fait, ces vingtièmes n'étaient pas perçus comme ils l'auraient dû être selon le droit; et M. de Tocqueville nous a cité cette singulière lettre d'un personnage du siècle dernier qui, trouvant la charge trop lourde, écrivait humblement et naïvement à l'intendant :

« Votre cœur sensible ne saurait souffrir qu'un père de mon état soit assujetti à des vingtièmes stricts, comme le serait un père du commun. »

« Qu'est-ce donc que l'impôt ? » répondait encore, non pas à ce personnage burlesque, mais à l'esprit qui animait ce personnage, l'illustre Turgot. « Qu'est-ce donc que l'impôt ? Est-ce une charge imposée par la force à la faiblesse ? Alors le prince serait l'ennemi commun de la société ; les plus forts se défendraient comme ils pourraient, et les plus faibles seraient écrasés. Les dépenses du gouvernement ayant pour objet l'intérêt de tous, tous doivent y contribuer ; et *plus on jouit des avantages de la société, plus on doit se tenir honoré d'en partager les charges.* Du côté de l'humanité, ajoutait-il, il est bien difficile de s'applaudir

d'être exempt d'impositions comme gentilhomme quand on voit exécuter la marmite du paysan. » Ainsi se formulait, avec une imposante autorité, le principe de l'égalité devant l'impôt. Pour faire consacrer ce principe, depuis près d'un siècle soutenu plus ou moins par tous les ministres des finances, il a fallu une révolution.

On me dira peut-être : mais le paysan n'était pas tout. Il n'y avait pas seulement les campagnes, il y avait les villes. Il n'y avait pas seulement la culture, il y avait l'industrie. Et ici se présente à nos yeux ce tableau paré des plus riantes couleurs que l'on se plaît à tracer, de divers côtés, de la situation économique de l'ouvrier au bon temps des corporations.

Beaucoup de personnes, trom-

pées par la distance ou aveuglées par des prédilections exclusives, se plaisent aujourd'hui encore à nous parler de l'ordre, de la régularité, de la sécurité et de la perfection du travail sous ce régime modèle. D'autres, n'osant le patronner trop ouvertement, mais se flattant, comme dit Rossi, de rajeunir les vieilles idées en leur donnant de nouveaux noms; peut-être aussi espérant écarter les vices du passé en en conservant les qualités, essayent, sous une qualification ou sous une autre, de nous faire adopter quelque plan soi-disant parfait d'organisation du travail et de hiérarchie légale des ateliers. Les intentions peuvent être bonnes, mais ce sont autant d'erreurs ou autant d'illusions. Et quant aux *confréries*, quant à ces petites associations,

nées, comme on nous le répète, « aux pieds des autels », et répandant à l'envi sur la corporation entière et sur ses plus humbles auxiliaires le parfum de leurs vertus et les fraternels bienfaits d'une assistance vraiment chrétienne et vraiment charitable ; c'est là, il faut le dire, bien qu'à regret, une illusion plus grossière encore que les autres.

Je ne prétends pas assurément, comme beaucoup de personnes l'ont fait à tort, qu'il n'y ait eu à l'origine des corporations que desseins coupables et sentiments mauvais ; que cette organisation n'ait été que la réalisation habile d'un plan perfide de fraude et d'égoïsme ; et que, dès le début, maîtres et rois se soient entendus pour accabler et pour exploiter avec un machiavélisme odieux, sous prétexte de pro-

tection, le public et l'ouvrier. Non, de meilleurs sentiments et des nécessités plus naturelles ont présidé à la naissance de ces institutions.

Mais les corporations ne sont pas nées davantage, comme on se l'imagine, du pur sentiment de la bienfaisance et de la fraternité; elles ne sont pas sorties de la confrérie, et tout imprégnées de l'esprit chrétien de celles-ci. Il y a eu des confréries et il y a eu des corporations; elles ont souvent marché côte à côte; mais jamais elles ne se sont confondues. Jamais surtout le travail n'a été la simple émanation de l'association pieuse. C'est là un fait que le savant historien des classes ouvrières, M. Levasseur, a désormais mis absolument hors de doute.

La corporation est née tout uni-

ment, comme je l'ai indiqué plus haut, du besoin de défense; et Rossi nous a très-bien montré ces hommes faibles, « s'élevant, dit-il, comme des plantes tendres et frêles au milieu des épées et des faux tranchantes, » qui se groupent, parce que l'isolement est fatal, pour résister, pour travailler, pour exister. La corporation, pour eux, est une armure défensive : gênante ou non, il n'y a pas moyen de s'en passer; c'est une question de vie ou de mort, c'est le *to be or not to be* d'Hamlet.

Plus tard, l'habitude, la tradition, le désir de faire comme on a fait, de se maintenir dans la situation où l'on se trouve, et de rester assis dans le fauteuil où l'on repose, viennent consolider cette organisation, devenue agréable, d'autre part, à la royauté par ce qu'elle

présente de commode pour la police et la fiscalité. Les rois commencent eux aussi par y voir une arme contre les seigneurs féodaux, puis un moyen de surveillance au point de vue de la bonne confection des produits; et il n'est pas douteux que cette honorable préoccupation n'ait été celle de saint Louis et du célèbre rédacteur du *Livre des métiers*, Étienne Boileau. Mais bientôt les tentations se font jour, et peu à peu l'on cède aux tentations. Un monopole est une concession, et il a besoin de la main qui le concède : il est incessamment battu en brèche, incessamment menacé; en le délaissant et en le soutenant à propos, on peut lui arracher des subsides. Or, la royauté avait constamment besoin de subsides, et pour elle la question d'argent do-

mina bientôt la question économique. Des subsides payés par la vache à lait du monopole, voilà, on peut le dire, à quoi finit par se réduire pour elle l'organisation des corps de métiers. La preuve en est dans les innombrables mesures soi-disant d'ordre dont les maîtres se rachètent à beaux deniers comptants. Le roi, dit encore à ce sujet M. Levasseur, « ne voulait que l'argent. »

Je ne puis, à mon grand regret, insister beaucoup sur cette dernière partie du tableau ; car je ne saurais le faire sans dépasser de beaucoup les limites qui me sont permises. Si je pouvais le faire, si j'avais la latitude de retracer avec quelque détail l'histoire des corporations, je montrerais aisément qu'on n'y trouve ni cette justice, ni cette pré-

voyance, ni cette sécurité qu'on se plaît à nous y montrer; les abus, au contraire, y éclatent de toutes parts.

Quels sont, en deux mots, les traits essentiels de ce régime? Tous le savent, c'est le classement officiel des métiers, autrement dit la division du travail, par voie d'autorité. La limitation du nombre des maîtrises; l'apprentissage forcé; le chef-d'œuvre et les formalités de réception; enfin les règlements de fabrication: telles sont, en quatre mots, les bases du système.

La limitation des maîtrises: mais qui ne voit que c'est un privilège assuré à ceux qui sont en place? C'est la coalition permanente et légale des maîtres contre les ouvriers et le public consommateur. C'est l'exclusion de quiconque déplaît.

l'impuissance pour quiconque réclame.

L'apprentissage : c'est une servitude temporaire au profit du maître, servitude qui dure sept ans en général ; car il ne faut pas moins, à ce qu'il paraît, pour apprendre à pétrir un pain selon les règles, tandis qu'il ne faut aucun apprentissage pour exercer le métier bien autrement compliqué et difficile de cultivateur.

Pour ce qui est des règlements et de la division obligatoire des métiers : eh ! mon Dieu, mais autant voudrait dire qu'on fixe législativement les mouvements des flots de la mer. En fait d'industrie, tout se touche et tout change ; il ne peut y avoir ni limites précises, ni perfection durable. Prétendre en trouver, c'est vouloir susciter à

plaisir les difficultés et les procès. Aussi les corporations sont-elles toujours en querelle les unes avec les autres. Les couteliers de lame et les couteliers de manche ne peuvent s'entendre pour faire un couteau complet. Les fileuses au petit fuseau et les fileuses au grand fuseau transforment en armes de guerre ces instruments pacifiques. Les apothicaires luttent contre les épiciers, et les savetiers contre les cordonniers; les bourreliers contre les selliers et lormiers; les garnisseurs de pommeaux contre les fourbisseurs; et les cloutiers contre les coffretiers - malletiers. Les perruquiers de Nîmes réclament contre les chirurgiens qui se sont fait autoriser à friser les cheveux et à peigner les perruques; et les barbiers-chirurgiens d'Amiens reven-

diquent 5 sous à leur profit pour chaque opération de la taille faite dans leur ressort. Les boutonnières faisant boutons à la main plaident contre les tailleurs et merciers faisant boutons en drap ou au métier; et le port d'un de ces boutons illégitimes n'entraîne pas moins de 500 livres d'amende au profit de leurs corporations. Les chapeaux de demi-castor et de soie ou de coton sont proscrits et poursuivis pendant plus d'un siècle par les moyens les plus barbares. Pendant un siècle et demi, on voit une série de procès se continuer entre les oyers et les rôtisseurs pour savoir ce que pourront faire rôtir les uns ou les autres, et quel nombre de plats ils pourront servir en ville ou chez eux. De 1600 à 1650, on ne compte pas moins de soixante-douze règlements

entre les seuls merciers et les corporations voisines. Enfin, à l'époque où les corporations furent abolies, les fripiers et les tailleurs plaidaient depuis deux siècles sans qu'on fût arrivé encore à déterminer nettement la différence qui distinguait un vieil habit d'un habit neuf. Les chaussiers avaient fait statuer que les chausses neuves seraient pliées, et les vieilles pendues, tout comme les gens de néant qui les portaient. Dieu sait comment l'arrêt était exécuté, et combien de vieilles chausses étaient journellement pliées et pressées sans qu'on pût prévenir la fraude. A tous ces débats on mangeait, sans parler du temps, 800,000 livres par an. Qui payait cette somme, et le temps perdu? Le bon public, apparemment.

Mais ce n'est là que le côté burlesque de cette organisation étrange. Le côté grave, on pourrait dire tragique, c'est l'essor de l'industrie arrêté; c'est le génie paralysé; c'est l'initiative et le progrès condamnés d'avance. C'est la lampe d'Argant, ce sont les tôles vernies, et les papiers peints de Réveillon, et le métier de Jacquart, et tout ce qui n'était pas prévu, tout ce qui était nouveau et désirable, mis en bloc à l'index, et déclaré à tout jamais indigne de voir le jour. C'est la routine et le *statu quo* érigés en droit; c'est l'esprit d'invention étouffé sous la chape de plomb de la réglementation; c'est l'impossibilité de faire un pas sans se mettre en opposition avec la loi, sans entrer en lutte ouverte avec les corporations, ou sans se réfugier sous

l'abri difficile d'un privilège de manufacture royale.

Voilà la condition dans laquelle se trouvait placée l'industrie : elle blessait, on le voit, l'inventeur comme l'ouvrier. Ce n'est pas tout, et je dois ajouter les visites sans nombre, les vexations de toute nature auxquels les privilégiés eux-mêmes étaient exposés par cette multitude de règlements, qui les enlaçaient sous prétexte de les servir. Pour veiller à l'exécution de ces prescriptions sans nombre, il y avait une véritable armée d'employés de tous genres et de tous noms, — on nommait jusqu'à des *conseillers du roi langueyeurs de porcs* et *contrôleurs de perruques*, — qui venaient à chaque jour, à chaque heure, faire acte de présence et montre de pouvoir et de zèle.

On les voyait, par exemple, arriver chez un teinturier, et le forcer à tirer les étoffes de la cuve pour s'assurer si le noir, que Colbert appelait la couleur de la mort, avait été convenablement préparé, ou si les autres couleurs, qui représentaient d'après Colbert encore les quatre éléments, ne laissaient rien à désirer. On comptait les fils; et pour un de plus ou de moins on mettait une étoffe au pilori : en cas de récidive on y mettait le fabricant lui-même. Une faute involontaire entraînait confiscation et amende. Une marchandise demandée par le public, mais non prévue par l'ordonnance, était réputée frauduleuse. Les fils moites étaient brûlés, comme s'il n'y avait eu d'autre moyen de les sécher; et la fortune des fabricants, leur hon-

neur, leur tranquillité, étaient, de l'aveu même des inspecteurs généraux des manufactures du siècle dernier, à la merci d'une administration ignorante, avide et tracassière. Qu'on lise, si l'on en doute, le tableau qu'en a laissé Roland. C'est un tableau achevé (1).

Quant au pauvre compagnon, pour lequel la maîtrise était plus difficile à atteindre que le bâton de maréchal pour le soldat, il lui était, après sept années d'apprentissage, interdit de passer d'un métier à un autre ou d'une ville à une autre : il était serf de son métier, serf de son pays, serf de sa localité ; et s'il lui arrivait, dans sa détresse, de vouloir fuir sa patrie inhospitalière, la prison l'attendait au

(1) Roland était, comme on sait, inspecteur général des manufactures à Amiens.

passage. Colbert ne plaisantait pas sur cet article. Il arrêtait non-seulement les nationaux, mais les étrangers au besoin ; et l'on a une lettre de l'archevêque de Lyon lui écrivant qu'il a fait mettre à Pierre-Scize, selon ses ordres, trois Vénitiens qui, après avoir rempli en France les obligations qu'ils avaient contractées, s'en retournaient paisiblement chez eux, se croyant libres, munis de passe-ports de leur ambassadeur. Ce n'était pas ainsi que l'entendait le ministre ; l'industrie et les industriels appartenaient au pays, et on les gardait, quand on les tenait, coûte que coûte.

Y avait-il au moins, dans cette gêne commune, assistance mutuelle ? J'ai déjà dit que non. Il y avait la confrérie sans doute, mais la confrérie des maîtres, des maîtres

seuls ; humiliante dans ses aumônes pour les vieux maîtres , exclusive pour les compagnons , et empêchant même souvent les confréries de compagnons de naître à côté d'elle. On ne trouve rien en ce temps qui ressemble à l'assistance égalitaire et fraternelle d'aujourd'hui.

Quant aux chômages et aux crises, il y en avait autant et davantage, à proportion bien entendu ; moins visibles peut-être , moins apparents , parce que l'industrie était moins active, mais non moins réels, et occasionnant des souffrances non moins vives.

Il existe une ville qui a une triste célébrité sous ce rapport, la ville de Lyon. Dans le siècle dernier, Lyon eut à supporter de nombreuses crises. Elle en eut en 1752, en

1757, en 1784, en 1787 et 1788. Deux fois la souffrance amena l'insurrection ; et la ville, après avoir été plusieurs jours au pouvoir des insurgés, dut être reprise sur eux par la force armée. En 1788, le tiers des métiers étaient arrêtés. Tous les fléaux, le froid, la faim, sévissaient à la fois ; et avec dix-sept et dix-heures de travail par jour on ne pouvait arriver à gagner le pain nécessaire, et à se passer des secours d'une assistance insuffisante. « Mais de pareils faits, dit avec raison M. Levasseur, n'occupent pas le devant de la scène. L'histoire ne les enregistre pas, ou les laisse confondus dans d'obscurs documents ; la postérité oublieuse les ignore, et dans le lointain de la perspective elle s'imagine voir une mer toujours calme, parce que les flots ont

depuis longtemps recouvert les naufrages. »

Il est donc vrai, et c'est la conclusion des travaux du savant écrivain que j'ai cité tout à l'heure, et que je suis forcé de citer encore (car on ne peut traiter ce sujet sans s'appuyer à tout moment sur ses recherches); il est donc vrai que la misère et la souffrance dans le travail ne sont pas d'aujourd'hui, qu'elles sont de tous les temps, et que ce qui est nouveau c'est la préoccupation universelle qu'elles inspirent. « Qu'un grand nombre d'individus vivent du labeur manufacturier, agglomérés autour des fabriques, suspendus au salaire de chaque jour, sans épargne, sans lendemain, sous la menace toujours instante d'une diminution ou d'une cessa-

tion de travail, c'est-à-dire d'une privation du pain quotidien, sans qu'ils puissent régler ni même prévoir les fluctuations du marché dont dépend leur existence ; voilà, dit M. Levasseur, ce qu'on désigne ordinairement sous le nom de *prolétariat* ; c'est un spectacle qui frappe les yeux, qui émeut et effraye. Mais qu'une population tout entière languisse dans une commune indigence, attachée à la terre qui ne lui fournit qu'une maigre pitance, ou courbée de père en fils sur le même établi ; et que les générations se succèdent, végétant et mourant les unes après les autres, sans espérer ni même concevoir la pensée d'une situation meilleure : le silence de l'histoire cachera à la postérité ces misères muettes, mais les souffrances n'en seront pas

moins réelles ; et si une main curieuse vient à soulever le voile, le tableau sera bien plus affligeant pour l'humanité que celui du prolétariat dans une société industrielle, parce que la lèpre de la misère y sera plus générale et moins facile à guérir. »

Rien de plus vrai que ces réflexions. Mais cette différence, si bien marquée ici, entre la souffrance passive et sans espoir, et la souffrance qui se sent et qui lutte, entre l'affaissement et la vie, c'est la différence capitale qui sépare la condition, douloureuse assurément, mais militante, du travail de nos jours d'avec la condition sans espoir et sans ressort du travail d'autrefois.

Oh ! certes, il est facile de montrer la misère qui existe autour de

nous, elle frappe tous les yeux; mais il est plus difficile de se figurer la misère et surtout l'abaissement et la dépendance qui pesaient autrefois sur le travail. Il est difficile même de se figurer l'état arriéré de l'industrie et de ses produits; et l'on ne se rend pas compte, en voyant ce qui manque encore à notre société, de ce qu'elle a fait de progrès dans toutes les voies depuis trois quarts de siècle.

J'ai sous la main, en traçant ces lignes, un volume du doyen et du maître des statisticiens de nos jours, M. Moreau de Jonnès, c'est-à-dire d'un homme qui avait vu de ses yeux les temps de l'ancien régime; qui savait, pour y avoir vécu, comment on y vivait; et qui était resté parmi nous, au delà des limites habituelles de la vie, comme un

témoin de cet âge déjà lointain. M. Moreau de Jonnés indique, dans ce volume, ce qu'on avait ou plutôt ce qu'on n'avait pas dans sa jeunesse, à la veille de 1789, et vraiment le tableau est curieux, presque à en être incroyable. Le savon était gluant et mou; le sucre ne cristallisait pas et coûtait fort cher; le papier, mal collé, buvait et prenait mal l'encre; un couteau, non, un eustache, était une rareté dont s'émerveillaient les douze cents étudiants de la ville de Rennes; une espagnolette paraissait un prodige; une grille de fer forgé comme celle du Palais de justice étonnait tout Paris; et la fonte, dont on ne produisait pas 5 kilogrammes par tête, était chère et si mauvaise qu'elle éclatait aux essais. Les toiles n'étaient pas blanchies, et les ha-

bits, teints par les procédés réglementaires, laissaient sur les mains de ceux qui les portaient une empreinte longtemps ineffaçable. C'était peut-être même le plus sûr moyen de constater leur état de nouveauté. En vérité, quand on voit ainsi tout ce dont manquaient nos pères, on est confondu, ou plutôt consolé, en songeant que tout cela ne nous manque plus.

On lit, dans Adam Smith, que le *salaire nécessaire* d'un ouvrier français ne comprenait de son temps ni souliers ni chemises, et en lisant cela on est tenté de crier à l'exagération. M. Moreau de Jonnés ne confirme que trop le fait, et il assure qu'il était rare qu'un paysan ou un ouvrier possédât deux chemises : *Ab uno disce omnia*.

En regard de ce tableau, M. Mo-

reaude Jonnés nous montre, comme la lumière après l'ombre, celui de l'émancipation de l'industrie. Il nous montre, après cette émancipation proclamée par la loi du 2 mars 1791, l'industrie libre, née depuis quelques mois seulement, sauvant la France en 1792, et payant ainsi, dès ses premiers pas, la rançon de sa liberté. « Grâce à cette liberté, dit-il, des ateliers et des fabriques, élevés comme par enchantement, improvisèrent des moyens de résistance qui surpassèrent, par la rapidité de leur exécution et par leurs quantités innombrables, tout ce qu'avaient pu faire jusqu'alors, dans leurs plus grands efforts, les nations les plus énergiques. La production du fer et sa transformation en armes de toute espèce furent décuplées. Le salpêtre sortit des

murs, les cloches devinrent des canons, la télégraphie fit franchir l'espace à la pensée, les aérostats se firent machines de guerre, et l'artillerie, méritant le nom de volante, put courir au grand galop sur l'ennemi. Un million de volontaires, et plus du double de gardes nationaux, furent équipés, armés, habillés de la tête aux pieds par des manufactures qui n'avaient pas trois mois d'existence. Jamais services ne furent plus réels et plus grands. »

Un autre homme distingué et excellent, M. Droz, né vers le même temps, mais dont la vie, quoique longue, ne s'est pas prolongée aussi loin que celle de son savant contemporain, parle de même avec une vivacité singulière des abus de ce régime dont il avait vu la fin et de « cette guerre incessante que

l'administration, sous prétexte de protection, faisait à l'industrie. » Il s'étonne que l'industrie n'ait pas succombé sous tant de maux ; puis, après nous avoir dépeint ces souffrances et ces gênes trop oubliées, il nous montre à son tour la France nouvellement réparant, grâce à la liberté encore imparfaite de l'industrie, les pertes de ses guerres lointaines et celles des guerres intestines, se relevant des ruines de deux invasions et frappant d'admiration l'Europe étonnée. Exagère-t-il ? Il suffit à cet égard de rappeler que, suivant Tolosan, le chiffre de la production industrielle n'atteignait pas en 1788 un milliard, et que de nos jours il a dépassé 41 milliards, c'est du moins un chiffre qui a été officiellement produit.

Et d'ailleurs, est-ce que c'est là

tout? Un progrès incontestable s'opère chaque jour dans la situation matérielle, dans le bien-être matériel, soit; mais est-ce que ce progrès, si désirable pourtant, est le grand côté de la question? Oui, nous sommes mieux vêtus, mieux nourris, mieux logés, mieux outillés; la quantité de blé à elle seule a triplé depuis un siècle et demi et presque doublé depuis soixante ans. C'est beaucoup; mais ce n'est là, je le répète, que le petit côté de la question. Le grand côté, c'est la dignité humaine. Le grand côté, c'est le *travail libre*, c'est-à-dire la liberté de l'homme et la liberté de la femme. C'est que désormais on n'est plus obligé, comme dit encore M. Moreau de Jonnès, d'acheter du roi un métier, ou de payer à quelque favori (sinon à quelque favorite), qui en avait le privi-

lége, le droit d'être savetier, bouquettière ou ravaudeuse. C'est qu'on peut, quand on s'en sent le désir et la capacité, exercer n'importe quelle profession et y vivre ou s'y enrichir si on a le mérite et la chance de le faire; tandis qu'autrefois on ne travaillait que sous le bon plaisir du souverain, le travail étant, comme disent les ordonnances, *de droit royal et domanial*. C'était le roi qui concédait la faculté de travailler, c'est-à-dire de vivre; et Louis XIV déclarait carrément qu'il « n'appartenait qu'au roi de faire des maîtres ès arts. » Aujourd'hui, il n'appartient à personne ni de faire ni de défaire un maître ès arts quelconque. Aujourd'hui chacun, sous sa responsabilité et à ses risques et périls, peut travailler, si bon lui semble, où, quand et comme bon lui semble.

S'il paye, c'est à prix débattu ; et le salaire qui, au dire de Cicéron, était un contrat de servitude — il l'était, en effet, quand il n'était pas le résultat d'une transaction volontaire — est devenu, en devenant libre, et devient chaque jour davantage *un contrat de liberté et d'égalité*.

Je ne dis pas, il s'en faut de beaucoup (mais je ne puis, après le passé, passer en revue le présent), je ne dis pas assurément que le présent soit parfait. Mais enfin une chose est incontestable ; c'est que nous sommes tous aujourd'hui, sans supériorité ni infériorité légale, les uns en face des autres, faisant nos affaires par nous-mêmes, et traitant comme nous l'entendons les uns avec les autres : service pour service, et salaire pour salaire. *Salaire pour salaire*, j'insiste sur le mot ; salaire aussi

bien pour celui qui paye en argent
que pour celui qui reçoit, pour celui
qui achète que pour celui qui vend,
pour le riche que pour le pauvre,
pour le savant que pour l'ignorant,
pour le fonctionnaire que pour le
simple citoyen ; car c'est toujours
peine pour peine, sacrifice pour sa-
crifice, produit pour produit, et en-
core une fois service pour service.

Salaire libre et travail libre, c'est-
à-dire égalité devant la grande loi
qui nous impose à tous, avec l'em-
ploi de nos facultés, le recours à
l'assistance d'autrui ; effort pour
tous et respect de tous, de tout
homme et de toute tâche : voilà
le germe fécond que l'avenir achè-
vera de développer sans doute,
mais que le présent possède et que
soupçonnait à peine le passé. Voilà
le germe de la dignité et le germe

du bien-être; et, bien loin de chercher à étouffer ce germe, trop faible encore, tous nos soins doivent tendre à le protéger, à le développer, à le fortifier.

Nous avons proclamé en droit la liberté extérieure de l'homme, expression de sa liberté intérieure, son indépendance vis-à-vis de ses semblables, sa responsabilité vis-à-vis de lui-même et vis-à-vis de Dieu : il s'agit de faire que ce qui est admis en droit soit appliqué en fait; que cela devienne définitivement une réalité, une réalité complète, une réalité pour tout le monde, une réalité de tous les jours et dans tous les actes de la vie. Nous avons pu lire, il y a quelques années, un discours que le président des États-Unis d'Amérique adressait à des hommes qui, tout dernièrement

encore, étaient autrement bas dans l'échelle sociale que n'y a jamais été parmi nous le dernier des artisans, à des noirs émancipés par la guerre. Dans ce discours, plus d'un doit s'en rappeler, on remarquait ce passage :

« L'idée de passer un matin une loi qui fera d'un noir un blanc avant la fin du jour, cette idée est absurde. Ce n'est pas à cela qu'il faut vous appliquer, mais c'est à votre conduite. C'est à travailler, à épargner, à vous élever par la vertu, par le mérite et par l'intelligence, afin que celui qui aura le plus de vertu, le plus de talent, le plus d'intelligence et le plus de connaissances arrive au premier rang, quelle que soit sa couleur. Voilà le moyen, et l'unique moyen, de faire d'un blanc un noir et d'un noir un blanc. Voilà, ajou-

tait le président Johnson, *la base sur laquelle repose le ciel même*, car chacun prend sa place dans ces régions sublimes à proportion de ses vertus.»

Voilà, dirai-je à mon tour, voilà la base sur laquelle doit reposer la terre ; voilà le moyen de mettre chacun ici-bas à son rang, et voilà le moyen d'assurer et de développer de jour en jour cette prospérité commune qui nous est chère à tous. Or, ce moyen, est-il besoin de le dire, c'est la liberté.

Il y a, et c'est mon dernier mot, il y a deux paroles qui me frappent dans l'histoire. L'une, qui retentit tristement dans l'antiquité, c'est ce mot sinistre et si longtemps vrai : « *Homo homini lupus*, l'homme à l'homme est un loup. » L'autre, c'est cette parole que j'ai déjà citée, et qui la remplace : « Quant à vous, vous êtes

tous frères. *Vos omnes, fratres estis.* »

Eh bien ! à ces deux paroles correspondent deux théories économiques ; ou plutôt une théorie économique et une théorie antiéconomique.

La théorie antiéconomique, c'est celle de l'antagonisme naturel des intérêts. Si les intérêts sont contraires, il est clair qu'on ne peut satisfaire les siens qu'aux dépens de ceux des autres ; qu'il faut prendre à son voisin pour avoir ; et que, comme le disent et Montaigne et Bacon, le profit de l'un est le dommage de l'autre.

L'autre théorie, c'est la théorie de l'accord naturel des intérêts légitimes et de l'identité de la justice et de la prospérité, du progrès matériel et du progrès moral. C'est la théorie qui apprend aux hom-

mes, et non-seulement aux hommes, mais aux sociétés et aux nations, qu'il y a plus de profit à s'aider qu'à se nuire, et à s'aimer qu'à se haïr. C'est la théorie qui dit que les prospérités rayonnent et que les adversités se partagent. C'est la théorie de l'harmonie, pour l'appeler par son nom. Dieu merci, c'est à cette théorie-là que l'histoire et l'expérience nous convient. C'est celle à laquelle l'avenir, plus heureux que le passé, appartiendra, si nous savons la comprendre et la servir; et c'est celle que je voudrais, en achevant ce trop rapide et trop incomplet exposé, être pleinement assuré d'avoir mis à l'abri de tout doute pour tous les esprits aussi bien que pour tous les cœurs.

FIN.

Imp. L. Toinon et Cie, à Saint-Germain.



